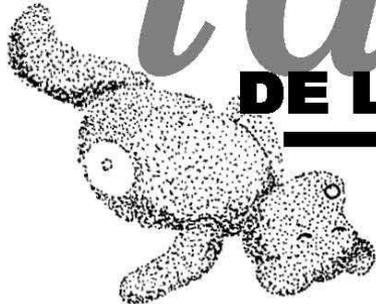


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

Pour les enfants, une Humanité bienveillante...

Dans ce dernier numéro de la Lettre, la Commission Enfants a cherché une nouvelle fois à présenter un large panorama de la condition de l'enfant dans le monde.

De tous les points de vues que nous vous proposons dans les pages ci-après, la brève sur la fonction de juge des enfants en France et l'article sur le «désir d'enfants» en plein déclin dans une Russie où, paradoxalement, l'abondance de ressources énergétiques et minières est volontiers répétée, ont notamment attiré notre attention.

Tout d'abord, concernant les missions de juge des enfants - que nous pourrions naturellement associer à la question de la justice des mineurs - comment ne pas rappeler toute la subtilité et l'intemporalité (même 56 ans après son entrée en vigueur) de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante ? Tout en insistant sur **la primauté de l'éducatif sur le répressif**, elle crée avec le Tribunal pour enfants et le juge des enfants une autorité juste, éclairée et protectrice. A l'heure où les tentatives d'inverser ladite primauté se font de plus en plus pressantes, nous avons souhaité rappeler la dimension bienveillante de l'ordonnance de 1945.

Concernant la Russie enfin, il est frappant de noter combien certains des éléments avancés dans les articles retenus font sens et éclairent l'évidente nécessité – trop souvent passée sous silence ou piétinée sans états d'âmes – de préparer et défendre la place de chaque enfant dans nos sociétés respectives. La Russie est un exemple parmi tant d'autres, mais nous pourrions indifféremment citer d'autres types de violations dans d'autres pays... Depuis quelques mois par exemple, Amnesty International a lancé une campagne publique et mondiale sur le cas de Jordan Brown, jeune mineur délinquant américain de 14 ans, qui risque une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle s'il venait à être jugé par un tribunal pour adultes.

Insister sur ces impératifs de respect et de dignité de l'enfant n'a rien d'angélique, de sentimentaliste ou de charitable. C'est davantage une question d'éthique, de droits (nationaux et internationaux) et de responsabilité. Les enfants sont en droit d'attendre de nos sociétés qu'elles soient justes et raisonnables vis-à-vis d'eux. Si les personnes morales ou physiques adultes, capables et compétentes, ne s'en chargent pas consciencieusement, qui d'autre s'en chargera ?

Lionel Quille,

Responsable de la Commission Enfants.

50 ANS
AMNESTY
INTERNATIONAL



1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

N° 17
janvier 2011
Public
SF 11 – ENF 01

SOMMAIRE

Edito

Points de vue, réflexions

- Manifeste de la jeunesse de Gaza
- D. Versini : la pauvreté des enfants en France

Note de lecture

L. Mucchielli : mesure de la délinquance

Sur le front des enfants soldats

- RDC
- Somalie

Témoignage

Inde : les prisons-pensions

Actualités – France

- Mineurs étrangers en danger
- Des mineurs violés pour ne pas avoir assez volé
- La prostitution des mineurs à Paris
- Nomination d'un défenseur des droits
- Un défenseur des droits au rabais ?
- Profession : juge des enfants

Actualités – Monde

- Bulgarie : visite de prisons d'enfants
- Russie : où est donc passé le désir d'enfants ?
- Russie : rentrée scolaire couleur kaki
- Etats-Unis : prostitution
- Etats-Unis : adolescents gays
- Pérou : les mères d'Ayacucho
- Mexique : homicide de deux enfants
- RDC : violation des droits humains
- Zimbabwe : décès de nouveaux nés

En bref

France – Monde

Agenda

Spectacle – Films - Livres

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Jocelyne Cordier, Vanessa Darguel, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Anne Lepage, Lionel Quille, Beryl Stein

Relecture :

Jean-Claude Alt

Points de vue et réflexions

La Lettre de la Commission Enfants ne relaie que trop rarement le point de vue spontané de la jeunesse, quelle qu'elle soit. Veuillez noter que ce manifeste exprime le point de vue d'une partie de la jeunesse palestinienne et pas nécessairement celui de la Commission Enfants en l'état.

« Merde au Hamas, merde à Israël, merde au Fatah, merde à l'ONU et à l'Unrwa (1). Merde à l'Amérique ! »

Ce sont les premiers termes d'un «Manifeste de la jeunesse de Gaza» diffusé de par le monde par des jeunes Palestiniens vivant dans la bande de Gaza. Ils y expriment leur exaspération de la situation dans laquelle ils sont obligés de vivre. Nous publions ci-dessous une version française de ce manifeste.

MANIFESTE DE LA JEUNESSE DE GAZA

«Nous, les jeunes de Gaza, on en a marre d'Israël, du Hamas, de l'occupation, des violations permanentes des droits de l'homme et de l'indifférence de la communauté internationale.

Nous voulons crier, percer le mur du silence, de l'injustice et de l'apathie de même que les F16 israéliens pètent le mur du son au-dessus de nos têtes, hurler de toute la force de nos âmes pour exprimer toute la rage que cette situation pourrie nous inspire. Nous sommes comme des poux coincés entre deux ongles, nous vivons un cauchemar au sein d'un autre cauchemar. Il n'y a pas d'espace laissé à l'espoir, ni de place pour la liberté. Nous n'en pouvons plus d'être piégés dans cette confrontation politique permanente, et des nuits plus noires que la suie sous la menace des avions de chasse qui tournent au-dessus de nos maisons, et des paysans innocents qui se font tirer dessus simplement parce qu'ils vont s'occuper de leurs champs dans la zone «de sécurité», et des barbus qui se pavanent avec leurs flingues et passent à tabac ou emprisonnent les jeunes qui ont leurs idées à eux, et du mur de la honte qui nous coupe du reste de notre pays et nous enferme dans une bande de terre étriquée.

On en marre d'être présentés comme des terroristes en puissance, des fanatiques aux poches bourrées d'explosifs et aux yeux chargés de haine ; marre de l'indifférence du reste du monde, des soi-disant experts qui sont toujours là pour faire des déclarations et pondre des projets de résolution mais se débinent dès qu'il s'agit d'appliquer ce qu'ils ont décidé ; marre de cette vie de merde où nous sommes emprisonnés par Israël, brutalisés par le Hamas et complètement ignorés par la communauté internationale.

Il y a une révolution qui bouillonne en nous, une énorme indignation qui finira par nous démolir si nous ne trouvons pas le moyen de canaliser cette immense énergie pour remettre en cause le statu quo et nous donner un peu d'espoir. Le dernier coup qui a encore aggravé notre frustration et notre désespoir s'est produit le 30 novembre, quand des miliciens du Hamas ont débarqué au siège du Sharek Youth Forum (une organisation de jeunesse très active à Gaza) avec leurs fusils, leurs mensonges et leur agressivité. Ils ont jeté tout le monde dehors, arrêté et emprisonné plusieurs personnes, empêché Sharek de poursuivre ses activités; quelques jours plus tard, des manifestants regroupés devant le siège de Sharek ont été agressés, battus et pour certains emprisonnés.

C'est vraiment un cauchemar au sein d'un autre cauchemar que nous vivons. Il n'est pas facile de trouver les mots pour décrire la pression qui s'exerce sur nous. Nous avons difficilement survécu à l'opération «Plomb durci» de 2008-2009, quand Israël nous a systématiquement bombardé la gueule, a détruit des milliers de logements et encore plus de vies et de rêves. Ils ne se sont pas débarrassés du Hamas comme ils en avaient l'intention mais ils nous ont fichu la trouille pour toujours, et le syndrome du «stress post-traumatique» s'est installé à jamais en chacun de nous, parce qu'il n'y avait nulle part où fuir les bombes.

Nous sommes une jeunesse au cœur lourd. Nous portons en nous un poids tellement accablant qu'il nous empêche d'admirer le coucher de soleil : comment pourrait-on, alors que des nuages menaçants bouchent l'horizon et que des souvenirs effrayants passent dans nos yeux à chaque fois que nous les fermons ? Nous sourions pour cacher la douleur, nous rions pour oublier la guerre, nous gardons l'espoir pour ne pas nous suicider tout de suite.

Au cours des dernières années, le Hamas a tout fait pour prendre le contrôle de nos pensées, de notre comportement et de nos attentes. Nous sommes une génération de jeunes qui se sont déjà habitués à évoluer sous la menace des missiles, à poursuivre la mission apparemment impossible qui consiste à mener une existence normale et saine, et nous sommes à peine tolérés par une organisation tentaculaire qui s'est étendue à travers notre société, tel un cancer malveillant déterminé à détruire dans sa propagation jusqu'à la dernière cellule vivante, la dernière opinion divergente, le dernier rêve possible, à paralyser chacun de nous en faisant régner la terreur. Et tout ça arrive dans la prison qu'est devenu Gaza, une prison imposée par un pays qui se prétend démocratique.

A nouveau l'histoire se répète dans toute sa cruauté et tout le monde a l'air de s'en moquer. Nous vivons dans la peur. Ici, à Gaza, nous avons peur d'être incarcérés, interrogés, battus, torturés, bombardés, tués. Nous avons peur de vivre parce que chaque pas que nous faisons doit être sérieusement considéré et préparé, parce qu'il y a des obstacles et des interdits partout, parce qu'on

nous empêche d'aller où nous voulons, de parler et d'agir comme nous le voulons et même parfois de penser ce que nous voulons, parce que l'occupation colonise nos cerveaux et nos cœurs, et c'est tellement affreux que c'est une souffrance physique, que nous voulons verser des larmes de révolte et de colère intarissables.

Nous ne voulons pas avoir de haine, ressentir toute cette rage, et nous ne voulons pas être encore une fois des victimes. Assez ! Nous en avons assez de la douleur, des larmes, de la souffrance, des contrôles, des limites, des justifications injustifiées, de la terreur, de la torture, des fausses excuses, des bombes, des nuits sans sommeil, des civils tués aveuglément, des souvenirs amers, d'un avenir bouché, d'un présent désespérant, des politiques insensées, des politiciens fanatiques, du baratin religieux, de l'emprisonnement. Nous disons : ASSEZ ! Ce n'est pas le futur que nous voulons !

Nous avons trois exigences : nous voulons être libres, nous voulons être en mesure de vivre normalement et nous voulons la paix. Est-ce que c'est trop demander ? Nous sommes un mouvement pacifiste formé par des jeunes de Gaza et des sympathisants de partout ailleurs, un mouvement qui continuera tant que la vérité sur ce qui se passe chez nous ne sera pas connue du monde entier, et à tel point que la complicité tacite et la tonitruante indifférence ne seront plus acceptables.

Ceci est le manifeste pour le changement de la jeunesse de Gaza !

Nous allons commencer par rompre l'occupation qui nous étouffe, par nous libérer de l'enfermement mental, par retrouver la dignité et le respect de soi. Nous garderons la tête haute même si nous rencontrons le refus. Nous allons travailler nuit et jour pour changer la situation lamentable dans laquelle nous nous débattons. Là où nous nous heurtons à des murs, nous construirons des rêves.

Nous espérons que vous qui lisez maintenant ces lignes, oui, vous, vous nous apporterez votre soutien. Pour savoir sous quelle forme c'est possible, écrivez sur notre mur ou contactez-nous directement à freegazayouth@hotmail.com

Nous voulons être libres, nous voulons vivre, nous voulons la paix».

(1) Agence de l'ONU créée en 1948 pour prendre en charge les réfugiés palestiniens.

*«Gaza Youth Breaks Out», collectif de jeunes artistes et militants associatifs de la bande de Gaza, traduit de l'anglais par Bernard Cohen.
On peut aussi retrouver ce texte sur le site du journal Libération à : <http://www.liberation.fr/monde/01012310251-le-manifeste-de-la-jeunesse-de-gaza>
<http://www.hns-info.net/spip.php?article27435>*

Note complémentaire :

Le 30 novembre 2010 le Hamas a fermé arbitrairement tous les bureaux du groupe Sharek Youth Forum qui offre des aides psychosociales et professionnelles, et qui anime des centres de vacances et d'autres programmes pour près de 60.000 jeunes et enfants de Gaza.

Dans un communiqué, fin décembre l'organisation Human Right Watch a demandé aux autorités de Gaza d'autoriser la réouverture de l'organisation Sharek Youth Forum et de trainer en justice les forces de sécurité qui ont harcelé ses animateurs.

*<http://www.hrw.org/en/news/2010/12/13/gaza-let-charity-aids-children-reopen-its-doors>
Pour en savoir plus sur l'organisation de jeunes en Palestine : <http://www.sharek.ps/index.php>
(Il y a une version anglaise pour les non arabophones)*

La pauvreté des enfants et de leurs familles n'intéresse guère l'Etat français

Point de vue de Dominique Versini, défenseure des enfants, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la précarité et de l'exclusion

Une fois de plus, le froid menace ceux qui sont sans domicile fixe. Depuis la création du SAMU social, dont j'ai assuré la direction de 1993 à 2002, la situation sur le terrain a profondément évolué. A cette époque, il s'agissait «d'aller au-devant de ceux qui ne demandent plus rien», c'est-à-dire les clochards vivant à la rue depuis de nombreuses années, survivant grâce à l'engagement des associations caritatives, tout en fuyant la Bapsa (Brigade d'aide pour les sans-abri) de la préfecture de police de Paris, ce qui les amenait à séjourner dans un centre d'hébergement situé à l'hôpital de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Le SAMU social, conceptualisé par le docteur Xavier Emmanuelli, par analogie au SAMU «médical», a développé une autre méthode pour les approcher. Avec des équipes médico-sociales, il les amène à accepter un hébergement dans des centres réhabilités et gérés par des professionnels ou une prise en charge médicale. Parallèlement, il s'agissait de les accompagner dans un parcours complexe de réappropriation de leurs droits fondamentaux puis de réinsertion sociale.

Pour ces «naufragés de la vie», l'objectif logement semblait souvent trop éloigné et j'ai pu, en tant que secrétaire d'Etat chargée de la précarité et de l'exclusion (7 mai 2002 au 31 mars 2004), lancer un programme de maisons relais et développer, sur l'ensemble du territoire, des équipes mobiles de psychiatrie sociale pour ceux qui souffrent de troubles mentaux.

On pourrait considérer que le SAMU social aurait parfaitement rempli sa mission envers les plus exclus s'il n'avait pas été immédiatement sollicité et «embolisé» par des milliers de personnes via le numéro d'urgence pour les sans-abri. Le 115, qui n'est jamais arrivé à satisfaire tous les demandeurs malgré l'augmentation régulière de ses moyens, a toutefois le mérite de lever le voile, chaque hiver, sur les nouvelles réalités de la rue qui ont depuis longtemps dépassé la seule population des clochards.

Dans mes fonctions de défenseure des enfants, je suis à nouveau au cœur de ces problématiques d'exclusion qui montrent les limites de nos institutions ainsi que l'incapacité des politiques publiques à anticiper les évolutions de la société. La crise économique a entraîné un effet amplificateur sur les familles les plus vulnérables, premières victimes du chômage, et notamment les familles monoparentales.

Les enfants victimes de la pauvreté sont 2 millions (selon les chiffres de l'INSEE) à vivre dans une famille qui dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 950 euros par mois après avoir touché les allocations familiales et les allocations de logement. La moitié de ces familles a même moins de 773 euros par mois...

Le problème commun à toutes ces familles est celui du logement, insalubre, surpeuplé ou absent et souvent le passage par la rue du fait de l'absence ou de la perte de ce logement. Parfois dès la sortie de la maternité, ce qui a pour conséquence l'éclatement de la famille. Les expulsions locatives, qui sont un événement traumatisant pour les enfants (10.000 expulsions en 2009), conduisent beaucoup d'entre eux à la rue puis à un parcours erratique de chambre d'hôtel en chambre d'hôtel, via le 115, qui les affecte dans des hôtels souvent éloignés du lieu de scolarisation.

Les conséquences de la précarité sont multiples pour tous les enfants : augmentation des placements à l'aide sociale à l'enfance, parcours scolaires difficiles menant 150.000 d'entre eux à sortir, chaque année, de l'école sans qualification, inégalités d'accès aux

soins... Avec une mention spéciale pour les enfants étrangers dont les parents sont en situation irrégulière. Ils ont la peur au ventre tout le temps, leur qualité d'enfant jouant souvent comme un sauf-conduit pour la famille jusqu'à leur majorité.

On est loin des missions du SAMU social, à qui il faut donner les moyens de gérer vraiment la grande exclusion, pour laquelle il a été créé. Des priorités politiques doivent être décidées pour toutes les autres populations et leurs enfants avec une priorité absolue sur la construction de logements sociaux, parce que chaque enfant a le droit fondamental, selon la Convention internationale des droits de l'enfant, de pouvoir grandir et s'épanouir dans un environnement familial sécurisant. Sans logement, aucun projet de vie équilibrant ne peut s'imaginer.

C'est ce que les 31 grandes associations qui interviennent dans le champ de l'urgence sociale et du logement (Fondation Abbé Pierre, Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS), ATD Quart Monde, Emmaüs, Centre d'action sociale protestant...) voulaient dire, avant l'hiver, au président de la République, qu'elles souhaitaient rencontrer. Faute d'être entendues, elles ont installé 31 petites tentes rouges sur le pont des Arts, à Paris, le 5 novembre. Pour toute réponse, ces valeureux défenseurs des pauvres ont été pris en étau par des forces de police en nombre tout à fait disproportionné au regard de la «dangerosité» des associations présentes, qui assurent, rappelons-le, les missions de service public de l'Etat.

Passant les saluer, en reconnaissance pour leur engagement de toujours auprès des plus démunis, j'ai partagé ce moment invraisemblable en compagnie des présidents des associations. Un sentiment étrange m'a étreint le coeur et une secrète prière s'est élevée en moi vers le ciel : «Abbé Pierre, vous nous manquez..., de votre temps, l'Elysée ou Matignon vous aurait envoyé immédiatement une voiture avec chauffeur pour discuter des problèmes des pauvres».

*Dominique Versini, défenseure des enfants, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la précarité et de l'exclusion
Article paru dans «Le Monde» du 25 novembre 2010.*

http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/11/24/la-pauvrete-des-enfants-et-de-leurs-familles-n-interesse-guere-l-etatfrancais_1444367_3232.html

Note de lecture

Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance

Dans sa dernière lettre d'information, Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherches au CNRS, renvoie sur un texte analysant les techniques et enjeux concernant les statistiques et les données sur la délinquance, particulièrement sur la délinquance des jeunes. Il rappelle trois "règles d'or" de l'analyse statistique en sciences humaines :

- On ne peut rien dire d'un chiffre si on ignore comment il a été fabriqué
- Un seul chiffre ne saurait permettre de décrire ni mesurer un phénomène social complexe
- Les chiffres ne "parlent pas d'eux-mêmes", c'est nous qui les faisons parler

Dès lors on peut se poser des questions concernant les données apportées par la presse concernant la délinquance.

Sur l'origine des chiffres de la délinquance.

Laurent Mucchielli précise dans son article les deux ensembles de sources des statistiques concernant la délinquance : les données administratives et les enquêtes en population générale. Paradoxalement ce sont ces dernières qui donnent l'image la plus réaliste de la situation.

Les données administratives viennent de la police et la gendarmerie :

- Les faits constatés; ce sont ceux qui donnent lieu à un procès-verbal. Ce sont ces chiffres que l'on appelle dans la presse "chiffres de la délinquance". Mais y sont comptabilisés aussi bien les meurtres que le défaut de permis de pêche. En revanche ne sont pas comptés les délinquances routières. Laurent Mucchielli ajoute que la grande majorité des actes délinquants ne donnent pas lieu à un procès verbal en bonne et due forme, et n'entrent donc pas dans ce chiffre.

- Les faits élucidés ; la majorité des faits constatés sont déclarés par les victimes, et ne sont pas élucidés. Si 94% des homicides, ou 91,6% des viols déclarés sur mineurs sont élucidés, à peine 3,4% des vols de véhicules le sont. Les fonctionnaires de police ont donc tout intérêt à élucider une infraction dès qu'ils la constatent : étrangers en situation irrégulière, usage de drogue, racolage sur la voie publique par exemple permettent d'augmenter le "taux d'élucidation".

- Enfin, les "personnes mises en cause" comptabilisent les personnes que la procédure d'élucidation aura impliquées dans l'affaire, y seront comptés leur sexe, leur nationalité et leur statut de mineur ou majeur. C'est ce chiffre qui est le cœur du débat sur la délinquance des mineurs. Laurent Mucchielli rappelle que les commentateurs oublient trois choses lorsqu'ils utilisent la statistique des "mis en cause". D'abord, il ne s'agit que des personnes suspectées dans la petite partie des faits constatés qui ont été élucidés, ensuite que cette élucidation est très variable selon le genre de l'infraction, enfin que les personnes suspectées par la police ne seront pas forcément reconnues coupables par la justice. Donc rien ne permet de penser que ces "personnes mises en cause" sont représentatives de la population délinquante.

- Il faut aussi compter les indicateurs répressifs tels que le nombre de garde à vue, et de détention provisoire.

- La justice donne des chiffres bien plus fiables, mais "de bout de chaîne", après l'écrémage des procédures policières. Une fois transmise à la justice, une "personne mise en cause" peut être "classée sans suite" (parce que les preuves ne sont pas réunies, que la procédure est nulle ou que le plaignant a retiré sa plainte), le juge peut décider une "mesure alternative à la poursuite", médiation, réparation, rappel à la loi, ou enfin décider de poursuivre l'affaire devant le tribunal, ce qui exigera une instruction. En revanche, les statistiques judiciaires prennent en compte les infractions routières qui constituent près du tiers des procédures. Il existe donc une statistique des parquets qui donne une indication du fonctionnement de la justice, une statistique des "mesures présentes" comptant les mesures durant l'instruction, et la statistique des condamnations qui contient le sexe, la nationalité et l'âge des personnes condamnées.

Les enquêtes en population générale utilisent les techniques des enquêtes statistiques à partir d'échantillons représentatifs.

- Les enquêtes de victimisation interrogent anonymement des personnes sur ce qu'elles ont pu subir durant une période donnée, qu'elles l'aient ou non signalé à la police ou la gendarmerie. L'on s'aperçoit ainsi que le taux de plainte des victimes varie considérablement selon le genre d'infraction ; il est très fort pour les cambriolages et les graves agressions physiques et très faible

pour les agressions verbales (5 à 10% selon les enquêtes) ainsi que pour les agressions sexuelles, qui ont lieu dans le milieu familial.

- Les enquêtes de délinquance auto déclarée interrogent anonymement des personnes sur leurs éventuels comportements déviants ou délinquants, qu'ils aient fait ou non objet de dénonciation. Laurent Mucchielli précise que ces enquêtes montrent que loin d'être l'exception, ces comportements déviants (sous entendu par rapport à une norme définie par les adultes) sont particulièrement fréquents à l'adolescence. La majorité des adolescents a commis un acte délinquant ; une bagarre à la sortie de l'école est aujourd'hui qualifiée de "coups et blessures volontaires avec circonstances aggravantes". Mais il remarque que ces enquêtes interrogent des adolescents scolarisés, et ne disent donc rien sur les jeunes déscolarisés et les adultes.

Sentiment d'insécurité ou sentiment de vulnérabilité ?

Enfin, les enquêtes sur le sentiment d'insécurité donnent des résultats très différents selon la question posée. Laurent Mucchielli donne dans son article l'exemple des questions : "Avez-vous peur lorsque vous rentrez chez vous ?" ou "pensez-vous que l'insécurité est un problème prioritaire ?" La plupart des personnes qui répondent positivement à la deuxième question disent ne pas avoir eu de problèmes personnels de sécurité. A cette deuxième question, les réponses positives sont d'ailleurs tombées de 40% en 2001 à 13% en 2009. Les autres préoccupations, chômage, solitude, précarité, sont passées devant.

Il s'agit donc bien plus d'un sentiment de vulnérabilité que d'un sentiment d'insécurité.

Évolution des résultats statistiques

Dans la suite de son article, Laurent Mucchielli analyse l'évolution des résultats donnés par ces différentes sources. Il note qu'il n'y a congruence entre les données de la police et celles des enquêtes en population que pour les vols, où la diminution est nette depuis 1990. En revanche, il n'y a pas congruence pour les atteintes physiques aux personnes. Cependant, les statistiques de la police montrent une augmentation constante des violences interpersonnelles, chez les mineurs comme chez les majeurs quel que soit le sexe, alors que les enquêtes en population ne montrent pas plus d'agression subies. Il y a en fait augmentation des déclarations à la police des agressions physiques et sexuelles, surtout celles qui ont lieu au sein de la famille chez les mineurs, et aussi des incivilités à l'école. Enfin, le durcissement des lois sur la délinquance, 40 nouvelles lois depuis 2000 modifiant le code et la procédure pénale est un facteur important dans le nombre de déclarations à la police.

Les délinquances oubliées

Laurent Mucchielli conclue son article sur les délinquances qui entrent peu ou pas du tout dans les statistiques : les délinquances économiques et financières. Mais qui portera plainte pour non déclaration au fisc ou détournement de bien sociaux ? D'autant plus que les délinquants appartiennent à des milieux sociaux bien plus élevés et bien moins surveillés. Il y a bien "deux poids, deux mesures" dans le traitement de la délinquance.

Philippe Brizemur, Commission Enfants.

A lire sur http://www.laurent-mucchielli.org/public/La_mesure_de_la_delinquance_-_Savoir_Agir.pdf

Sur le front des enfants soldats

RDC : l'ONU impose des sanctions à un colonel des forces armées

Nommé par le Conseil de Sécurité de l'ONU, un groupe d'experts a remis son rapport le 15 novembre 2010. Dans celui-ci, le groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo (RDC) souligne que dans sa résolution 1896 (2009), le Conseil de sécurité s'était dit «... vivement préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrés contre des civils dans l'est de la RDC, y compris le meurtre et le déplacement de civils en grand nombre, le recrutement et l'emploi d'enfants soldats et la violence sexuelle généralisée. Soulignant que les auteurs de ces violations doivent être traduits en justice...».

Le Conseil de sécurité avait rappelé «la responsabilité première du Gouvernement de la République démocratique du Congo et la nécessité de lutter contre l'impunité. Il avait également rappelé qu'il était disposé à envisager des sanctions ciblées contre les auteurs de ces violations».

Recrudescence du recrutement d'enfants dans les groupes et forces armées

Selon le groupe d'experts : «Pratiquement tous les groupes armés opérant dans l'est de la RDC, qu'ils soient dirigés par des étrangers ou par des Congolais, et du plus gros (les FOCA*) aux groupes ethniques et territoriaux Maï Maï* ou d' «autodéfense» les plus petits, continuent de compter sur le recrutement d'enfants pour étoffer leurs rangs. La LRA* a depuis longtemps recours aux enlèvements et à l'endoctrinement d'enfants. De janvier à septembre 2010, la Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO* a recensé la libération de 1.264 enfants recrutés par des groupes armés en RDC...»

Les enfants passent des milices aux forces armées de RDC

Le groupe d'experts a souligné «qu'un nombre important d'enfants précédemment recrutés par des groupes armés avaient été incorporés dans les structures nouvelles des FARDC* au cours du processus d'intégration qui avait précédé l'opération conjointe, appelée Umoja Wetu, de la RDC et du Rwanda contre les FDLR*. Depuis lors, les efforts visant à extraire les enfants ont eu un succès mitigé : si certains responsables des FARDC ont coopéré, d'autres ont caché les enfants ou ont même continué à en recruter, y compris parmi ceux qui avaient été précédemment libérés. La Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO a recensé de janvier à septembre 2010 la libération de 353 enfants appartenant aux FARDC, dont 103 avaient été recrutés en 2010 et 5 seulement avaient été officiellement libérés pendant le processus de contrôle. Le Groupe reste préoccupé par le fait que les agents de protection de l'enfance n'ont pas eu la possibilité de contrôler physiquement près des deux tiers des combattants des FARDC participant aux opérations militaires conjointes, soutenues par les Nations unies, pour assurer qu'aucun enfant n'y figurait...»

Des chefs qui se croient intouchables

Malgré le retentissement dans le pays du procès de Thomas Lubanga devant le Cour Pénale Internationale jugé pour recrutement d'enfants dans ses troupes armées, beaucoup de commandants de milices ou des forces «régulières» se croient hors de portée. Le

groupe d'experts a aussi constaté le succès mitigé des programmes de démobilisation et réintégration des ex-enfants soldats, et le fait que nombre d'entre eux, qui se sont échappés des milices se réengagent dans d'autres forces armées.

Désignations nominatives de personnes responsables

Le groupe d'experts, dans une partie de son rapport, nomme des commandants responsables du recrutement de nombreux enfants dans les groupes et forces armées. Deux colonels des FARDC*, un colonel des Forces Républicaines Fédéralistes, un chef Maï Maï sont nommés dans le rapport, mais sont aussi dénoncés les recrutements importants d'enfants par les FDLR. Ainsi, le rapport souligne que «les statistiques de la MONUSCO indiquent une recrudescence frappante des recrutements de combattants congolais, dont une majorité d'enfants, de la part des FDLR. Sur 462 combattants congolais qui ont participé au programme de DDRR* en 2010, 335, soit 72,5 %, étaient des enfants, contre seulement 32 enfants parmi les 743 combattants rwandais (4,3 %). Bien que les dirigeants des FDLR* aient donné en 2005 des ordres interdisant le recrutement d'enfants, un ancien commandant de bataillon des FDLR a informé le Groupe que les unités des FOCA sont actuellement autorisées à recruter des combattants dans leurs zones opérationnelles et ciblent souvent des enfants de 16 à 18 ans. Selon d'autres anciens combattants des FDLR, certains officiers s'efforcent d'empêcher que leurs propres enfants soient recrutés en les envoyant étudier ailleurs.

Sur la base d'entretiens qu'il a eus à Goma et au Rwanda avec des enfants précédemment associés aux FDLR, le Groupe a confirmé la présence continue de garçons et de filles dans de nombreuses unités des FDLR, notamment le 4e bataillon (Bahamas) dans le Nord-Kivu et au quartier général des FDLR dans le Sud-Kivu. Certains reçoivent une instruction militaire avant d'être affectés à des unités de combat, d'autres travaillent comme domestiques ou porteurs. Un cadre du quartier général des FDLR a informé le Groupe que 580 nouvelles recrues, comprenant des enfants, avaient reçu en septembre et octobre 2009 un entraînement de deux mois à Mukoberwa et Maniema (Nord-Kivu). Selon un autre ex-combattant, 120 nouvelles recrues, dont des enfants, ont été incorporées au 3e bataillon (Sabena) en janvier 2010».

Premières sanctions

Le 2 décembre 2010, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé des sanctions ciblées, dont l'interdiction de voyager et le gel de ses avoirs financiers, au Colonel Innocent Zimurinda, des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), pour des violations graves des droits de l'homme en RDC.

Dans un communiqué, le Bureau de la Représentante spéciale de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés, indique qu'il est reproché au Colonel Zimurinda d'avoir recruté et utilisé des enfants soldats, d'en avoir mutilé ou exécuté sommairement, d'avoir empêché la MONUC* d'accéder aux enfants soldats sous ses ordres pour les réintégrer à la vie civile. Le chef militaire est également accusé d'avoir supervisé plusieurs massacres de civils, dont des enfants, ainsi qu'un viol collectif de femmes et de filles. «Nous avons longtemps lutté pour mettre fin à l'impunité. Les sanctions imposées aujourd'hui par le Conseil de sécurité contre un violeur impénitent des droits des enfants est un réel progrès», se félicite la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, dans le communiqué.

Le Bureau de la Représentante spéciale travaille quotidiennement avec le Conseil de sécurité pour identifier les violations graves commises contre des enfants dans les conflits, identifier leurs auteurs et obtenir l'imposition de sanctions contre ceux qui commettent ces crimes inqualifiables.

Pour conclure, le communiqué du Bureau de la Représentante spéciale appelle les FARDC à conclure un accord avec l'ONU pour la mise en place d'un programme de démobilisation des enfants soldats présents dans leurs rangs.

Nota :

MONUSCO: Mission de l'ONU pour la Stabilisation au Congo. Forces de l'ONU qui a pris la place de la MONUC le 1^{er} juillet dernier.

MONUC : Mission des Nations unies en République démocratique du Congo

FARDC: Force Armées de la République Démocratique du Congo. Armée officielle de la RDC.

FDLR : Force Démocratique de Libération du Rwanda. Rassemble d'anciens membres de l'armée rwandaise d'avant 1994 et des forces interahamwe. Les FARDC et l'armée rwandaise, avec l'aide des Nations unies les pourchassent dans le Nord-Est de la RDC.

FOCA: Forces Combattantes Abacunguzi. Forces armées des FDLR

Forces républicaines fédéralistes (FRF) : représente les intérêts de la communauté locale des banyamulenge. Alliées parfois aux milices Maï Maï.

Maï Maï: groupes armés dirigés par des chefs de guerre locaux. Constituées au début pour résister à la présence rwandaise.

LRA; Lord Resistance Army. Groupe armé d'opposition originaire de l'Ouganda. Opère actuellement au Nord Est de la RDC.

DDRRR: Programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des anciens enfants soldats.

Philippe Brizemur, Commission Enfants.

Rapport du groupe d'experts de l'ONU : http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/2010/596

Communiqué de l'ONU sur les sanctions concernant un colonel des FARDC : <http://www.un.org/apps/news/fr/storyF.asp?NewsID=23847&Cr=Congo&Cr1=>

Somalie : l'ONU s'inquiète d'une hausse du recrutement d'enfants soldats

Début novembre, la Représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a effectué une visite à Mogadiscio. Elle a exprimé sa préoccupation face à l'augmentation rapide du recrutement d'enfants soldats en Somalie et à la violence basée sur le genre, comme la pratique des mariages forcés, dans ce pays.

Promesses «gouvernementales»

Le gouvernement officiel somalien et ses alliés militaires figurent sur la «liste des noms de la honte» du secrétaire général de l'ONU pour le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Établie dans un rapport publié le 30 janvier 2008, il s'agit d'une liste de 58 organisations étatiques et non étatiques ayant recruté et utilisé des enfants soldats. Cette liste a été étendue en août 2009 aux organisations ayant tué, mutilé, violé ou abusé sexuellement des enfants.

Lors de sa visite, Mme Coomaraswamy a rencontré le nouveau Premier Ministre, Mohamed Abdullahi Mohamed qui a affirmé son engagement pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Cependant Radhika Coomaraswamy a déploré : «n'avoir aucun accès aux milices Al Shabab ou Hizbul Islam qui sont listées aussi par le Secrétaire général de l'ONU pour le recrutement d'enfants soldats».

Pirate à 15 ans

Évoquant sa rencontre avec des pirates dans une prison de Bossasso, dans le nord de la Somalie, la Représentante spéciale a fait remarquer que les «vieux» pirates, devenus riches, mettaient de jeunes pirates de 15 à 17 ans en première ligne pour des opérations dangereuses.

Insécurité pour les filles

Selon la Représentante spéciale, la situation est épouvantable dans le camp de personnes déplacées de Bossasso. L'insécurité est un des principaux problèmes et les femmes et les fillettes redoutent la nuit à cause des violences que leur infligent les hommes. De plus, la moitié des enfants ne vont pas à l'école. S'agissant de l'éducation des filles en Somalie, elle a par ailleurs indiqué que celles-ci étaient soumises à des règles plus strictes et qu'il y avait moins d'écoles mixtes.

«En Somalie, les filles et les garçons sont sur de nombreux fronts comme ils l'ont été depuis 20 ans. La situation empire, le nombre d'enfants combattants augmente. Les acteurs ont peut être changé, les champs de batailles aussi mais c'est toujours les enfants qui souffrent», a-t-elle conclu.

Philippe Brizemur, Commission Enfants.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23625&Cr=Somalie&Cr1=>

Témoignage

Inde : les prisons-pensions pour les enfants des rues

Beryl Stein, psychologue et arthérapeute au centre F. Minkowska, témoigne ici de son récent voyage en Inde, fin 2010.

«A Bénarès et dans toute l'Inde, il existe des orphelinats-prisons qui ne laissent pas sortir avant l'âge de 18 ans les enfants trouvés dans la rue. Des gardiens, munis de bâtons, les empêchent de franchir la porte du sombre et insalubre bâtiment avec menaces et coups.

On ne sait pas s'il s'agit d'un dortoir muni de classes et de salles d'apprentissage de broderie ou d'un mouvoir. La lumière passe faiblement entre les barreaux des fenêtres aux vitres cassées, les lits sont des planches disjointes et le long couloir humide reliant toutes ces pièces est empreint d'une odeur d'urine à la limite du soutenable. A côté des classes, les toilettes et les douches clôturent ce couloir.

Des psychomotriciens et des psychologues ont été envoyés pendant plusieurs mois par l'association «Aide pour le développement», pour faire un travail auprès des enfants. Les groupes de travail ont toujours été mouvants car les enfants n'arrivent pas à respecter un cadre, ils rentrent et sortent sans cesse, ou alors la porte sans verrou est bloquée par un adulte. Ils n'ont pas d'emploi du temps établi ni d'horaires fixes. Les ruptures avec les soignants ou les éducateurs se répètent au fil des mois. L'adulte est perçu comme quelqu'un qui peut les aider, mais ces enfants refusent tout rapport affectif. Le matériel pédagogique à disposition a été apporté par les bénévoles et il n'y a pas de livres.

Les enfants au fil des exercices créatifs ou des conversations évoquent leur passé douloureux, la maltraitance, l'abandon et leur présent si difficile, parfois à la limite du supportable. Ils sont dans un état d'agitation continuelle ou au contraire très abattus et inhibés. Certains disent que pour eux l'avenir est sans espoir car ils n'auront ni lieu pour se sentir accueillis ni travail, étant lâchés du jour au lendemain avec un minimum de formation.

On peut imaginer les conséquences psychiques de cet emprisonnement pour des enfants qui se vivent déjà comme des rejets de la société, sans cadre temporel. Il y a dans ces orphelinats très peu d'investissements culturels et scolaires, ces jeunes sortiront avec une petite pratique artisanale.

Pourtant, il existe souvent chez ces enfants un vif désir d'apprendre. La progression et la continuité d'une éducation par des indiens bénévoles pourrait être une solution qui les aiderait à se construire et leur éviterait les ruptures incessantes d'investissements affectifs.

Mais la question de l'emprisonnement sera toujours là avec ses conséquences traumatiques».

Beryl Stein, membre de la Commission Enfants.

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

France : mineurs étrangers en danger

Chaque année, des centaines de jeunes migrants mineurs se présentent seuls aux frontières. En choisissant d'enfermer certains d'entre eux en zone d'attente ou de les renvoyer, les autorités françaises manquent à leur devoir de protection.

La France a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 qui place l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de toutes les décisions le concernant.

Selon notre législation, un mineur non accompagné par un adulte (souvent appelé Mineur isolé étranger - MIE) qui n'est pas autorisé à entrer sur le territoire français peut être maintenu en zone d'attente avant d'être refoulé vers le pays de provenance.

Ainsi, 698 mineurs isolés étrangers se sont présentés seuls aux frontières en 2009 et près de 160 d'entre eux ont été refoulés. Lors de leur renvoi, il n'y avait pas toujours les garanties suffisantes qu'ils seraient pris en charge, à leur arrivée, par leur famille ou une autorité de protection de l'enfance.

Lors de l'examen en juin 2009 de la situation en France, le Comité des Nations unies des droits de l'enfant notait «que les enfants sont souvent renvoyés vers des pays où ils risquent d'être exploités, sans que leur situation ait été véritablement évaluée».

Source : www.acatfrance.fr – 8 novembre 2010.

France : des mineurs violés pour ne pas avoir assez volé

Des dizaines de jeunes filles bosniaques forcées de voler et de mendier dans les capitales d'Europe disaient toutes s'appeler Hamidovic.

Un vaste coup de filet a permis le 30 novembre 2010 d'arrêter dans le sud de la France et en Italie 19 personnes, des adultes soupçonnés d'être les meneurs de ce "réseau criminel clanique et familial", indique-t-on de source policière.

Parmi les personnes arrêtées figure le chef présumé du réseau, Fehim Hamidovic, un homme de 58 ans qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt international et qui a été arrêté près de Rome avec ses deux fils.

Treize autres suspects ont été retrouvés en France, à Montpellier, Perpignan et Aix-en-Provence.

Les autorités françaises ont récemment estimé que les dizaines d'adolescentes bosniaques impliquées, âgées de 12 à 18 ans, étaient responsables de 70% des vols à la tire commis dans les transports en commun parisiens.

Selon les enquêteurs de la Brigade de protection des mineurs et de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante, elles étaient contraintes de mendier et de voler sous la menace, avec des objectifs chiffrés. « Si elles ne volaient pas ou ne ramenaient pas suffisamment d'argent, elles étaient victimes de violences variées, y compris de viols », témoigne un policier.

Chacune pouvait rapporter de 300 à 1.000 euros par jour aux chefs du réseau.

Les jeunes filles se déplaçaient en Europe, notamment à Paris, Rome, Madrid, Barcelone, Genève et Bruxelles.

«Reuters», d'après Nicolas Bertin, 30 novembre 2010.

La prostitution des mineurs à Paris

De nombreuses associations partagent ce constat : depuis 2009, les mineurs qui se prostituent dans les rues de Paris seraient de plus en plus nombreux.

-Gare du Nord, les garçons roms racolent en plein jour. Selon «Hors la rue», ces mineurs dont les plus jeunes auraient 13 ans, vendent leur corps contre de l'argent, un toit, un repas, depuis 2008. «Ils aident souvent leurs familles, installées dans des camps de banlieue, à rembourser leur dette, la «kamata», précise Olivier Peyroux, directeur adjoint de l'association et spécialiste des mineurs isolés étrangers. «Cela ne signifie pas que les parents sont forcément au courant, mais certains ferment les yeux sur la provenance de l'argent».

«Les clients sont connus de nos services, ils risquent gros puisqu'une sollicitation de relations sexuelles avec mineur peut être punie de trois de prison si le mineur a plus de 15 ans, de sept ans s'il en a moins», précise un haut responsable de la préfecture de police (PP).

Les arrestations ne sont pas nombreuses. «Le flagrant délit est difficile à établir car procéduralement, nous ne pouvons laisser un mineur avoir une relation sexuelle avec un majeur», poursuit-il.

-Le Bois de Boulogne est un lieu traditionnel de la prostitution masculine. Parmi ces garçons qui sortent des fourrés la nuit lorsque s'arrête une voiture, il y a des mineurs. Beaucoup de jeunes Roumains et Bulgares se prostituent. Des adolescents français en rupture familiale. Le parcours de ces jeunes gens est souvent marqué par la drogue achetée avec l'argent des passes.

-Dans le XVIIIème arrondissement de Paris, de nombreuses jeunes filles anglophones, venant du Nigeria, d'autres du Ghana ou de la Sierra Leone se prostituent. Toutes sont des esclaves et une partie d'entre elles sont mineures. Au pays, elles sont vendues par leurs familles, conscientes ou non du calvaire qui les attend. Une fois en France, sous une fausse identité, elles font une demande d'asile. Maraboutées, les filles sont tenues par la superstition et croient que les pires malheurs leur arriveront si elles tentent de fuir. A Paris, la journée de travail sous le contrôle des «mamas» - d'anciennes prostituées devenues maquerelles - va de 20 h à 5 h du matin. Elles viennent chercher un café, un gâteau, mais aussi des préservatifs et du gel dans le van blanc de l'association du «Bus des Femmes», positionné boulevard d'Ornano. Il y a également des filles de l'Est, dont plusieurs mineures, qui subissent l'exploitation de réseaux, mais pas toutes. Leur prostitution peut s'inscrire dans des stratégies financières familiales, voire conjugales.

«Sur 99 filles passées ce soir-là retrouver un peu d'humanité dans le van, une vingtaine sont mineures», selon l'association. Pouvoirs publics et associations semblent démunis face à un problème complexe. Au «Bus des femmes», on conclut : «La solution viendra si l'on en fait une priorité politique. Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui».

«20 Minutes», d'après Alexandre Sulzer, 13 janvier 2011.

Nomination d'un Défenseur des droits

Le projet de loi créant la fonction de défenseur des droits, qui remplacerait cinq autorités indépendantes, est passé à l'Assemblée depuis le 11 janvier 2011 et examiné en séance plénière le 1^{er} février 2011. Les opposants à cette loi y voient la volonté d'éliminer des contre-pouvoirs. Cette fonction a été adoptée en première lecture le 3 juin 2010, par le Sénat.

Elle remplacerait : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie et de sécurité (CNDS) et la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Le contrôleur général des lieux de privation de liberté sera absorbé, lui, en 2014, au terme du mandat de son président.

Le Défenseur des droits, serait nommé en Conseil des ministres par le Président de la République après avis des deux commissions de lois, qui ne peuvent s'y opposer qu'aux trois cinquièmes, c'est-à-dire jamais en pratique, en raison du fait majoritaire, pour six ans. Il aurait des pouvoirs considérables d'investigation, de contrôle, de visite sur place, de sanction. Il ne pourrait être démis de ses fonctions qu'à sa demande ou en cas d'empêchement, d'où l'inquiétude de la plupart des associations de défense des droits de l'homme.

Pour Dominique Versini, actuelle Défenseuse des enfants depuis 2006, «le vote du Sénat du 3 juin 2010 a abouti à réduire le défenseur des enfants à un rôle d'adjoint du défenseur des droits, dépourvu de toute autonomie dans ses attributions et ses pouvoirs».

«Libération», le 11 janvier 2011, «Le Monde», 12 janvier 2010.

Rappel

Le Défenseur des enfants a été institué par la loi du 6 mars 2000 afin de défendre et de promouvoir les droits des mineurs tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international, telle que la Convention internationale des droits de l'enfant

(CIDE), ratifiée par la France en 1990. Le Défenseur des enfants peut être saisi par les mineurs ou leurs représentants légaux, ainsi que par des associations reconnues d'utilité publique.

Le gouvernement veut-il instaurer un défenseur des droits au rabais ?

Point de vue de Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty international France

«Institué par la révision constitutionnelle de 2008, le défenseur des droits que chacun pourrait saisir directement et qui pourrait se saisir d'office, avait de quoi séduire. Pourtant, adopté en l'état, le projet de loi organique, examiné par les députés à partir du 11 janvier, marquerait un recul important pour le respect et la protection des droits humains en France.

L'enjeu est de première importance. Le défenseur aura la charge de «veiller au respect des droits et des libertés» des personnes. Une mission essentielle qui nécessite un haut degré d'exigence. Il va se substituer à plusieurs autorités indépendantes aguerries qui, aujourd'hui, mènent des actions aussi diverses, et essentielles, que la médiation et le contrôle ; qui agissent dans des domaines aussi spécifiques que la lutte contre les discriminations, la protection des droits de l'enfant, le respect de la déontologie de la sécurité et le contrôle des conditions de privation de liberté.

Depuis 2009, Amnesty international France (AIF) n'a eu de cesse d'alerter le gouvernement et les parlementaires sur le contenu de ce projet de loi qui doit définir les contours de la fonction de défenseur. Difficile de suivre la logique d'un projet qui, au fil des mois et des débats, a prévu de fusionner trois, puis deux, puis quatre, puis cinq autorités administratives indépendantes existantes au profit d'une seule. Le projet initial regroupait le médiateur de la République, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et la défenseure des enfants. Cette dernière s'est vue extraite du projet par le Sénat pour y être finalement réintégrée le lendemain sur l'insistance du gouvernement. La Halde y a été incluse par les sénateurs et le contrôleur général des lieux de privation de liberté devrait connaître le même sort à partir de 2014.

Concentrer les attributions de quatre autorités, près de 90 000 dossiers traités en 2009, puis d'une cinquième à partir de 2014 ? Une charge insensée pour un défenseur qui aurait à décider souverainement des situations portées à son attention et n'aurait pas à motiver son refus de s'en saisir.

Certes, dans trois domaines (défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et respect de la déontologie de la sécurité), il serait assisté d'adjoints et de collègues mais les premiers seraient dépourvus de tout pouvoir réel et les collègues n'auraient qu'un rôle consultatif. Le défenseur ne serait même pas tenu de les consulter. Incompréhension supplémentaire, les adjoints, choisis par le défenseur, ne seraient pas membres du collège correspondant à leurs attributions.

Même le nombre de membres des collèges n'a cessé d'évoluer. Le projet initial prévoyait trois membres, puis une douzaine après son passage au Sénat, pour finalement aboutir à une fourchette de six à neuf devant l'Assemblée nationale. Un nombre insuffisant pour assurer tant la collégialité que la pluridisciplinarité qui fait pourtant la force de certaines autorités comme la CNDS : chaque dossier y est en effet examiné par un collège composé de 14 membres regroupant magistrat, avocat, directeurs honoraires de la police nationale et de l'administration pénitentiaire... La force de la collégialité et de la pluridisciplinarité ferait-elle peur ?

MAINTENIR LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES

Le défenseur sera nommé par le président de la République et des noms circulent déjà. Le parlement sera-t-il consulté ? Une procédure en trompe l'œil puisqu'il est tout à fait improbable de réunir une opposition de trois cinquièmes qui fasse entendre un avis négatif. Un mode de nomination qui, comme le souligne la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans un avis du 4 février 2010, «ne donne pas de gages réels d'indépendance».

Le texte qui sera examiné par les députés définit une nouvelle autorité investie de la défense des droits et des libertés, dépourvue des qualités que les citoyens sont en droit d'exiger : indépendance, impartialité, transparence ainsi que des pouvoirs et des moyens nécessaires pour accomplir sa mission. Quel est l'intérêt de créer un défenseur se traduisant par une perte de garanties, d'expertises ? Par une diminution de la protection des droits des personnes ? La volonté du gouvernement est-elle d'instaurer un défenseur des droits au rabais ?

AIF fait siennes les recommandations de la CNCDH, dont elle fait partie, et réitère sa demande aux députés de maintenir les diverses autorités administratives indépendantes existantes. Un maintien qui, en l'état du projet de loi, est une des conditions essentielles pour assurer la défense efficace et effective des droits et des libertés. Le défenseur doit constituer une réelle avancée pour la protection des droits humains. Pas une protection au rabais».

*Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty international France.
<http://www.lemonde.fr/imprimer/article/2011/01/10/1462517.html>*

Profession : juge des enfants

Créée par l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante qui établit la primauté de l'éducatif sur le répressif, la fonction de juge des enfants (JE) est double : il protège les mineurs en danger et juge les mineurs délinquants. Il peut donc prononcer des sanctions éducatives et des condamnations pénales.

En matière civile, il statue seul dans son cabinet, intervenant si la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation du mineur sont menacées.

En matière pénale, il préside le tribunal pour enfants (TPE), assisté de deux assesseurs non professionnels compétents dans des domaines liés à l'enfance. Il instruit les dossiers, juge les mineurs ayant commis un délit et veille à l'application des peines. Il peut ordonner des mesures éducatives telles que le suivi de la famille par un éducateur ou le placement extérieur provisoire du mineur. Il peut aussi mettre les délinquants de plus de 13 ans sous contrôle judiciaire, ordonner la détention provisoire avant jugement des plus de 16 ans et prononcer une peine d'emprisonnement des plus de 13 ans.

Il peut être saisi par les parents, le service auquel le mineur a été confié, son tuteur, le mineur lui-même, ou le ministère public dans le cadre de l'assistance éducative.

Le ministère de la Justice et le Parlement envisagent régulièrement une réforme de cette profession.

«Direct Matin», 21 octobre 2010.

Bulgarie : visite de trois prisons d'enfants

Fugueurs, voleurs ou jugés «antisociaux», ils ont de 9 à 18 ans et ont été placés en centres fermés. Pour la première fois, cette année, l'UNICEF a pu pénétrer dans les prisons pour mineurs bulgares, aidée par la notoriété de Robert Badinter, ancien garde des Sceaux français, son émissaire spécial en Europe orientale. «C'est à la manière dont il traite ses enfants tombés qu'on juge un pays», estime Robert Badinter.

Podem, centre fermé pour filles

Dans l'atelier de couture, c'est elle qu'on voit immédiatement. Un sourire si large qu'il donne envie de rire aux éclats. Sofke vit pourtant dans une institution qui tient surtout de la maison de correction : le centre éducatif fermé de Podem, à 160 km au nord de Sofia, où sont envoyées des gamines de 9 à 18 ans. Voleuses, fugueuses, prostituées, toxicomanes... «Sous l'ère soviétique, on les appelait «établissements de rééducation par le travail», dit le directeur de l'institution, un homme solidement bâti et sûr de lui, Aleksi Tzanov.

Sofke dit qu'elle a 17 ans, elle en paraît 13. Sa petite sœur, Yanka, est aussi enfermée là. Même sourire. Elles ont été placées à Podem, il y a un an, pour vols. Depuis, elles n'ont pas vu leurs parents et ne veulent pas retourner chez elles à la fin de leur détention, en 2012. Leur mère les forçait à commettre des larcins, explique Tzanov. Leur cas vient soutenir une argumentation bien ancrée chez les autorités et dans l'opinion : l'Etat sait ce qui est bon pour ces enfants, mieux que leur famille. «C'est la base du système des institutions pour enfants, très développées dans les ex-pays soviétiques pour les handicapés, orphelins ou délinquants, ajoute Jean-Claude Legrand, responsable, pour les pays de l'Est, de la protection de l'enfance à l'UNICEF. L'Etat préfère les placer plutôt qu'aider leur famille.»

Sofke parle facilement, mais elle ne dit rien : «On est bien ici» ou «La nourriture est mieux que chez les parents», mais, tout de même : «C'est difficile d'être enfermée». Sourire. Soudain, elle se tourne vers l'interprète : «Je peux dire ce qui ne va pas ici» ? Mais elle s'arrête. Les adultes de Podem - professeurs, éducateurs - sont autour d'elle.

Les 44 filles placées suivent des cours de bulgare ou de maths - d'un faible niveau. Elles apprennent la couture, la cuisine et la coiffure : L'Oréal a financé un salon, où trône une affiche de la marque. D'après la loi, elles peuvent rester enfermées jusqu'à trois ans. Elles quittent alors Podem sans réelle prise en charge : la justice a peu de moyens à consacrer à la réinsertion des mineurs délinquants. «La Commission européenne a mis beaucoup d'argent dans la lutte contre la corruption en Bulgarie, beaucoup moins dans le système de protection de la jeunesse», commente, amère, une responsable de l'Association des juges, Iva Pushkarova. Une mauvaise blague court. Evoquez Podem et on vous demande : «Le centre de formation des prostituées » ?

En Bulgarie, une loi de 1958 permet de sanctionner un mineur pour «conduite antisociale, [...] dangereuse pour l'ordre public, [ou] contraire à la moralité et aux bonnes manières». Fugues, arrogance, homosexualité peuvent être punies pour ces motifs flous. «La fuite ou le vagabondage ne sont pas des vices appelant une sanction judiciaire, mais les signes, parmi d'autres, de crises traversées par les adolescents, argumentera Robert Badinter, deux jours après sa visite à Podem, face à la vice-ministre de la Justice. Comment peut-on accepter, dans une société démocratique et européenne, que des enfants nés après la chute du système stalinien soient encore jugés selon une loi qui en découlait, et aujourd'hui contraire à tous les standards internationaux » ?

Les arbitres de la déviance, ce sont ces «commissions locales pour combattre la délinquance des mineurs». Composées de notables (policiers, professeurs retraités...), elles sont un héritage de l'ère soviétique et aucun gouvernement n'a réussi, depuis, à les abolir, certains de leurs représentants étant influents au Parlement. Depuis 2004, leurs décisions doivent toutefois être entérinées par la justice pour avoir une valeur contraignante. «Le plus souvent, les juges suivent leurs recommandations», note Jean-Claude Legrand. Un tiers des 400 jeunes placés dans les internats éducatifs bulgares ont été condamnés pour «comportement antisocial», selon Lubomir Stoytchev, de l'Académie des sciences, qui travaille depuis quinze ans sur la délinquance juvénile. Jean-Claude Legrand dresse un tableau noir des centres fermés, loin des réponses bien sages de Sofke : en 2008 encore, plusieurs jeunes auraient rapporté des cas de vols et de violences, y compris sexuelles. Mais les responsables de l'institution auraient ignoré leurs plaintes.

Sofia, centre de détention

Ce jour-là, il n'y a que trois mineurs parmi les détenus attendant leur procès. Tous les trois sont dans la même cellule de 16 mètres carrés : Johan, Marin, Varcy, 16 et 17 ans. On suffoque dans ce trou où seule une ouverture de 15 centimètres sur 20, calfeutrée, laisse entrer un filet d'air. «Si les détenus voyaient dehors, ils risqueraient de crier, justifie le responsable des centres de détention de Sofia. Nous sommes dans un quartier administratif : nous ne voulons pas qu'ils dérangent nos collègues des administrations». Il fait humide, ça sent la fumée, la sueur. Badinter, cinglant : «On étouffe littéralement». Les gamins ne sortent que deux heures par jour de leur cellule pour gagner une «cour de promenade» qui n'a rien d'une cour, encore moins d'une promenade : c'est une ancienne cellule du sixième étage dont on a remplacé le toit par une grille. «Même le ciel est emprisonné», observe Badinter.

Varcy est détenu pour tentative de meurtre. Il a un long tatouage sur le bras, le nom d'une équipe de foot de Sofia. Johan dit qu'il a volé (le directeur dira qu'il a commis des violences aggravées). Il est enfermé depuis une trentaine de jours et attend sa prochaine audition chez le juge, dans un mois. Il n'a vu son avocate qu'une fois depuis son arrestation. «Je suis atterré, lâche l'ancien garde des Sceaux français. Le personnel n'est pas animé d'un sentiment de haine : il s'agit là d'une inhumanité ordinaire. Nous sommes dans l'UE et c'est pire que l'Ukraine. Au moins, là-bas, les détenus peuvent jouer au foot.» Le responsable des centres de détention de Sofia reconnaît qu'il n'a pas l'interdiction d'employer des mesures de rétorsion physiques. Qu'elles sont progressives. D'abord à main nue ; avec une matraque, ensuite, jusqu'à l'injection de calmants. «Pour les mineurs aussi» ?

Le directeur soupire, il sait qu'il n'a pas la bonne réponse. «Oui».

Boytschinovtzi, prison pour mineurs

Une salle de sport, des cellules grandes et lumineuses qu'on ne ferme que la nuit, des classes... Certes, à y regarder de plus près, le prof de dessin est en réalité un prof de sport qui remplace au pied levé son collègue. La salle informatique ne sert plus depuis que le formateur a démissionné, tout comme l'atelier menuiserie. «Les manuels ont l'air bien neuf et les élèves, censés être en cours depuis trois heures, sont assis devant des feuilles blanches...» remarque un membre de l'UNICEF. «Malgré les efforts, le programme de réinsertion professionnelle est insuffisant», poursuit Badinter.

A Boytschinovtzi, à 120 km de la capitale, «on enseigne aux mineurs la résolution des conflits, la prise de décision, les valeurs familiales et chrétiennes», énumère la directrice, Mimi Tzotcheva. La majorité des détenus sont enfermés pour vols avec violence. Pour avoir volé 10 leva (5 euros), Vellin a été condamné à dix mois de prison. «Mon avocat m'a dit qu'il ferait appel. Je n'ai jamais eu de ses nouvelles». Derrière lui, un gorille en uniforme lance : «C'est bon, on t'a assez entendu». Un rappel à l'ordre : on avait l'autorisation de parler aux jeunes à condition de ne pas évoquer leur affaire... Le codétenu de Vellin dit avoir écopé de deux ans et neuf mois pour un vol : «On m'a arrêté, et le jour suivant, j'ai été condamné sans avoir pu prévenir mes parents.» Vellin ajoute : «Nous sommes Roms».

Les multiples refontes du code pénal, le concept flou de «comportement antisocial», la tradition plutôt répressive et le manque de formation juridique des commissions rendent les décisions «aléatoires, imprévisibles», selon Iva Pushkarova de l'Association des juges. L'aide juridictionnelle est très insuffisante. «Un enfant venant de la classe moyenne a toutes les chances d'être confié au système de protection de l'enfance et d'être aidé. L'enfant d'une famille pauvre, et plus encore gitan, est envoyé aux commissions locales», analyse le chercheur. A Boytschinovtzi, selon la direction de l'établissement, 26 détenus sont d'origine rom, 16 musulmans et 15 orthodoxes.

«Il n'existe pas, en Bulgarie, de justice spécifique pour les enfants, condamne Robert Badinter. Le pays doit, au minimum, former des magistrats au traitement spécifique de la délinquance des mineurs». Puis, au terme de la visite, il s'adresse à la vice-ministre de la Justice : «Vous devez distinguer les mineurs des adultes pour une raison simple : les mineurs sont des adultes en devenir. Pas des adultes en miniature, a-t-il ajouté, «comme ces petits êtres déguisés sur les tableaux de Goya».

«Libération», d'après Sonya Faure, 30 novembre 2010.

Russie : où est donc passé le désir d'enfants ?

Riche de ses ressources énergétiques et minières, la Russie souffre d'une maladie potentiellement mortelle : la dépopulation. La population russe se réduit dans des proportions alarmantes, puisqu'elle perd 700.000 à 900.000 personnes par an. A ce rythme, il ne restera plus un seul habitant en Russie vers l'an 2150.

Il n'est évidemment pas question d'un dépérissement direct et immédiat des personnes aujourd'hui bien vivantes. Il n'y a ni famine ni épidémie ravageuse en vue. La diminution de la population russe vient du déséquilibre entre mortalité et natalité (environ 2,2 millions de décès contre 1,2 million de naissances par an) et des mouvements migratoires (trop de départs et pas assez d'immigrants).

Nous parlerons ici d'enfants, ou plutôt des conditions qui permettent leur venue au monde. Pour maintenir le niveau actuel de population, sans plus, il faudrait compenser la mortalité existante, c'est-à-dire voir naître au moins 2,2 millions d'enfants tous les ans, ce qui fait que chaque famille devrait en avoir en moyenne 2,1 au minimum. Pour pouvoir observer une nette croissance démographique, il faudrait que la plupart des familles aient au moins 3 enfants.

Mais aujourd'hui, près des deux tiers des femmes enceintes ne mènent pas leur grossesse à terme, ce qui représente à peu près 1,7 million d'avortements par an et place la Russie au premier rang mondial dans ce domaine. A peu près 200.000 d'entre elles sortent en outre stériles de ces opérations. Dans les autres pays d'Europe, la contraception est trois fois plus utilisée et les avortements d'autant moins fréquents. On pourrait donc croire que l'on tient la solution : il suffit d'interdire l'avortement. Mais dans cette nouvelle situation, non seulement la contraception se diffuse, mais les avortements reprennent dans la clandestinité ou à l'étranger.

On pense souvent que, si les gens n'ont pas d'enfants, c'est parce que leur situation matérielle ne s'y prête pas. Dans les faits, ces femmes ne veulent pas (ou plus) avoir d'enfants du tout, ce qu'elles finissent par reconnaître. Un troisième enfant, lui, est tout simplement hors de question.

Les gens font des enfants pour eux-mêmes, pas pour le pays ou pour quoi que ce soit d'autre. On doit en conclure que la principale explication de cette faible natalité est que les parents potentiels ne ressentent pas la nécessité d'avoir des enfants.

C'est une évidence criante quand on observe à quel point les familles nombreuses sont devenues rares et combien le drame des enfants abandonnés s'est banalisé. Ces dernières années, on a évalué à 2,5 millions le nombre de mineurs errant dans les rues, exclus de tout système scolaire. Ce sont souvent les rejetons de parents qui ont abdiqué. Un tiers ont fui une famille où ils n'avaient pas de père, un autre tiers est parti parce que le père était alcoolique, et les autres se sont échappés d'orphelinats, alors même que 80 % d'entre eux ont des parents en vie. Mais ces parents les ont abandonnés parce qu'ils ne savaient pas quoi faire d'eux.

Autre donnée du problème, et ce dans le monde entier : la transformation de la famille, de ses fonctions et des relations entre ses membres. Dans la famille patriarcale, les enfants devenaient, en grandissant, une sorte d'assurance-vieillesse pour les parents, tandis que le respect des anciens était sanctifié par la société. Il s'agissait d'investir dans les enfants pour ménager son propre avenir.

A présent, rien n'est plus pareil. Dans les pays riches, dès l'enfance, on mène une vie à part de ses parents. Les enfants passent de la crèche à la maternelle, puis il y a l'école, le collège, le lycée, l'université, parfois l'armée, et les jeunes travailleurs diplômés ne profitent pas à leurs parents, mais à la société. Le lien entre les générations se délite, les enfants deviennent un luxe dont on peut se passer.

La chute de la natalité n'est pas liée seulement au niveau de richesse, mais aussi aux modifications dans les rapports humains et les idéaux de la société. Il y a d'un côté une soif inextinguible de consommation, des enfants qui coûtent de plus en plus cher, et de l'autre une descendance qui ne représente pas un besoin vital pour les familles.

Pour répondre à ce défi, ses dirigeants vont devoir définir des politiques volontaristes en matière de santé publique, d'éducation, de solidarité sociale, mais aussi d'immigration. Il faut trouver une façon de recréer un besoin d'enfants qui soit à la fois social, matériel et moral. Il faudrait pour cela que la situation matérielle des gens, leurs revenus globaux, leur place dans la société, leur carrière et le montant de leur retraite dépendent à la fois de leur travail, de leur ancienneté et de l'importance de leur salaire, mais aussi du nombre d'enfants élevés et du soin avec lequel ils l'auront été.

Il faudra plus que les habituels programmes sociaux concernant les jeunes familles. Il faudra imaginer des possibilités pour que chacun puisse concilier travail et volonté de fonder une famille.

Il existe plusieurs pistes. Par exemple la possibilité d'obtenir un crédit immédiat pour acquérir un logement. La création d'emplois est une autre condition. Troisième nécessité, revenir à l'encadrement de la petite enfance, avec un large réseau de crèches où les tarifs seraient en fonction des revenus des parents et pour les plus grands des activités extrascolaires gratuites.

Mais autant ne pas se faire d'illusions, tout cela ne fera pas remonter la natalité comme par miracle. La société est un mécanisme à très forte inertie, et tout mouvement prend des années à se dessiner et à porter ses fruits.

«Courrier international», d'après Léonard Ibraey, 7-13 octobre 2010.

Le débat est ouvert :

Les opinions développées dans cet article sont celles de journalistes. Cet article aborde indistinctement plusieurs sujets (enfants des rues, liberté d'avortement, vision ancienne de l'enfant comme assurance vieillesse, croissance démographique...). Plusieurs de ces sujets n'appellent pas forcément une prise de position d'Amnesty International.

Certains considèrent uniquement le rôle de l'enfant comme élément utile pour le renouvellement démographique de la société, mais pas du tout comme une personne possédant des droits. La place de l'enfant dans nos sociétés ne se limite évidemment pas à ce seul critère.

La baisse de la natalité est-elle un défi ? AI n'a pas d'avis sur cette question et chacun est libre de se faire sa propre opinion. En revanche, nous croyons fermement que le respect permanent et universel des droits et de la dignité de l'enfant n'est pas un défi moins grand à relever.

La Commission Enfants.

Russie : rentrée scolaire couleur kaki

Les établissements scolaires russes ont dispensé une «Leçon de courage» le 1er septembre [jour de la rentrée en Russie], à tous les élèves de 10e et 11e [première et terminale]. Alina Khorocheva, porte-parole de l'Organisation de coopération volontaire avec l'armée, l'aviation et la marine (OCVAAM), confirme que, dans le cadre du nouveau programme de préparation des jeunes au service militaire, ce cours aura lieu chaque année. Par le passé, ce genre de cours était dispensé la veille des célébrations militaires telles que la Journée du défenseur de la patrie [le 23 février] ou la Grande Victoire [le 9 mai]. Mais, comme le président Medvedev a demandé que l'école mette l'accent sur le patriotisme dans ses programmes, une «Leçon de courage» a été organisée aussi le jour de la rentrée, initiative «soutenue en haut lieu», précise l'OCVAAM. Mme Khorocheva nous explique ainsi que, durant la première quinzaine d'août, les instructions de l'OCVAAM et la directive du ministère de l'Education et des Sciences à ce sujet ont été adressées aux dirigeants régionaux chargés de l'éducation, accompagnées du matériel pédagogique nécessaire (textes, vidéos, etc.).

Étaient prévues des interventions d'anciens combattants, d'officiers, de sportifs célèbres, ainsi que de responsables et d'élèves d'organisations régionales impliquées dans la défense du pays. «Eduquer en présentant des exemples de vaillance, former la jeunesse à défendre sa patrie, voilà ce que notre système scolaire classique ne fait pas à ce jour. A travers tout le pays, de nombreux anciens combattants membres de notre association vont aller à la rencontre des élèves lors de cette «Leçon de courage», et c'est très bien. Mais ce qu'il faut surtout, c'est que les paroles soient suivies par des actes, que la préparation au service militaire devienne partie intégrante du programme scolaire, que ce soit un enseignement obligatoire et que d'anciens militaires y participent», estime Alexandre Kanchine, chef de l'Association nationale des groupements d'officiers de réserve.

On humanise l'armée, mais on militarise l'école.

L'OCVAAM assure que c'est bien là l'objectif que les dirigeants russes se sont fixé. La structure de M. Kanchine devrait prochainement signer des accords en ce sens avec le ministère de l'Education, ainsi qu'avec nombre d'associations d'anciens combattants. «Avec leur concours, nous comptons implanter des branches de l'OCVAAM dans les écoles et les instituts d'études supérieures de tout le pays», nous précise sa porte-parole.

Cette perspective révolte Valentina Melnikova, secrétaire générale de l'Union des comités de mères de soldats [l'une des ONG les plus puissantes de Russie]. «Je suis catégoriquement opposée à la militarisation de l'enseignement. Il serait insensé de transformer les cours en une «Leçon de courage» permanente. Faire de la chose militaire une matière obligatoire, c'est inculquer aux enfants, en même temps que le courage, des réflexes d'agressivité, car défendre la patrie signifie être apte à combattre, à tuer. Former les élèves dans cette optique enfreint la Convention des droits de l'enfant». Elle précise que les bases de la pratique militaire ne peuvent constituer un enseignement obligatoire que pour les plus de 18 ans, et en aucun cas avant que les enfants n'atteignent leur majorité, c'est-à-dire que cela n'a pas sa place à l'école. Si ces cours deviennent obligatoires avant la fin du secondaire, les parents seront en droit d'en appeler aux tribunaux.

«Nos dirigeants vont trop loin. Dans tout le pays, on parle d'humaniser le service militaire, d'accorder des week-ends, des permissions, etc. et, pendant ce temps, dans les écoles, on remplace les sciences humaines par un entraînement militaire, des sports de combat et de la propagande patriotique. A quoi bon apprendre des choses pareilles à nos jeunes alors que le pays n'est soumis à aucune menace militaire réelle» ? objecte Alexandre Ovtchinnikov, lieutenant-colonel de réserve, qui a porté l'uniforme durant une trentaine d'années. Il estime que, si l'État a pris la décision inouïe de réduire à un an la durée du service militaire des appelés [elle était de deux ans jusqu'en 2008], cette année doit être consacrée à une formation intensive, sans congés ni permissions. Dès lors, on n'a pas besoin de commencer la préparation dès l'école. L'école est faite pour engranger des

connaissances, se développer, faire du sport, éventuellement lié à l'art militaire si les enfants le choisissent. Transmettre l'amour de la patrie, dispenser une éducation patriotique, c'est le rôle des parents et de l'Eglise. Pas celui de l'Etat.

«*Courrier International*», 2 septembre 2010.

Le débat est ouvert

Les opinions développées dans cet article sont celles de journalistes. Du point de vue de la Commission Enfants, la réflexion de Valentina Melnikova n'est pas fondée sur le plan juridique, car la CIDE n'interdit l'enrôlement dans les forces armées qu'au-dessous de 15 ans et non 18 ans.

Par ailleurs, même le «protocole» exclut de son champ de compétences les écoles militaires et ne dit rien sur les limites du contenu de l'enseignement scolaire en général. Il y a très peu de chances que le droit national russe lui-même aille au-delà des exigences de la CIDE.

Concernant la réflexion d'Alexandre Ovtchinnikov, celle-ci n'a pas de teneur juridique. Nous désapprouvons évidemment l'idée que les enfants puissent «choisir l'art militaire», étant entendu que cela entre en contradiction directe avec les propos et objectifs d'AI et de la coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats sur le «double 18» (pas d'enrôlement volontaire obligatoire ou sous la contrainte dans des forces armées ni de participation directe ou indirecte aux conflits avant 18 ans).

La Commission Enfants.

Etats Unis : un réseau de prostitution tombe

La police américaine a arraché 69 enfants à plusieurs réseaux de prostitution à l'occasion d'un coup de filet réalisé sur trois jours dans plusieurs dizaines de villes du pays, selon les autorités.

Cette opération, menée par la police fédérale (FBI) et le Centre national pour les enfants disparus et exploités (NCMEC), a également conduit à l'interpellation de 885 personnes, dont une centaine de souteneurs présumés, a indiqué le ministère de la Justice dans un communiqué.

«La prostitution infantile est toujours un problème majeur dans notre pays, comme le montre le nombre d'enfants secourus grâce aux efforts de nos forces de l'ordre chargés de combattre les crimes commis contre les enfants», a expliqué Shawn Henry, un responsable du FBI.

L'opération, qui s'est étalée sur 72 heures, a eu lieu dans 40 villes à travers les Etats-Unis et a visé des lieux tels que des aires de repos pour les conducteurs de camions ou des casinos.

Cette annonce intervient alors que les autorités américaines ont procédé le 8 novembre 2010 à l'arrestation de 29 personnes accusées d'avoir organisé un trafic de prostitution infantile entre le Minnesota et le Tennessee.

Les accusés envoyaient de jeunes somaliennes et américaines, parfois âgées de moins de 13 ans, à Nashville (Tennessee) pour les livrer à la prostitution, selon les autorités.

«Le trafic d'enfant à des fins de prostitution est intolérable et le ministère de la Justice mettra tout en oeuvre pour éliminer ces actes déplorables», a déclaré le procureur fédéral Jerry Martin.

Les accusés sont également poursuivis pour obstruction de l'enquête, mensonges à un grand jury, vol de voiture et escroquerie à la carte de crédit pour un montant de 231.000 dollars. Ils risquent, en cas de condamnation, une peine minimum de 15 ans de prison.

AFP, 8 novembre 2010.

Etats-Unis : des adolescents gays poussés au suicide

Victimes de harcèlement de la part de leurs camarades, plusieurs jeunes homosexuels se sont donné la mort depuis le début de l'année scolaire. Une tragédie qui émeut tout le pays.

Le 1er octobre 2010, les étudiants de l'université Rutgers, New Brunswick (New Jersey) ont rendu un dernier hommage à leur camarade Tyler Clementi. Le cas de cet étudiant en première année à l'université Rutgers, dans le New Jersey, qui, le 22 septembre, s'est jeté du haut d'un pont après la diffusion sur Internet de vidéos filmées à son insu le montrant en plein ébat avec un autre homme, a suscité une grande émotion. Mais ce n'est que l'un des nombreux suicides commis ces dernières semaines par des jeunes homosexuels qui avaient été harcelés par leurs camarades de classe en personne ou sur Internet.

La liste inclut Billy Lucas, un garçon de 15 ans originaire de Greensburg, dans l'Indiana, qui s'est pendu le 9 septembre à cause du flot constant d'invectives qu'il subissait à l'école. Moins de deux semaines plus tard, Asher Brown, un adolescent de 15 ans qui habitait la banlieue de Houston, s'est tué le 28 septembre avec une arme à feu après avoir révélé son homosexualité. Selon le «Houston Chronicle», il avait lui aussi été accablé d'injures dans son lycée. Ses proches estiment que les responsables de l'établissement n'ont pas pris les mesures requises en dépit de leurs plaintes répétées – des accusations que l'école rejette.

Ces morts ont déclenché des réactions passionnées – et parfois violentes – parmi les militants de la cause homosexuelle ; elles ont également interpellé les autorités fédérales, dont le secrétaire à l'Education, Arne Duncan, qui a qualifié les suicides de «tragédies inutiles» dues au «traumatisme provoqué par le harcèlement». «Nous – parents, enseignants, étudiants, élus, et toutes les personnes de conscience – devons nous lever tous ensemble pour combattre l'intolérance sous toutes ses formes», a-t-il déclaré.

Le phénomène du suicide des adolescents gays inquiète depuis longtemps déjà, mais les experts affirment que la pression peut être beaucoup plus importante dans les zones rurales, où l'absence de structures de soutien aux homosexuels – ou même de personnes assumant ouvertement leur homosexualité – peut rendre le sentiment d'isolement insupportable. En ce qui concerne le cas de Tyler Clementi, le ministère public du New Jersey a inculpé deux étudiants en première année à Rutgers pour atteinte à la vie privée et considère ce décès comme un crime homophobe.

A Cypress, Texas, une enquête a été ouverte sur les causes qui ont poussé Asher Brown à mettre fin à ses jours.

Dan Savage, militant homosexuel et auteur d'une rubrique "sexo" dans l'hebdomadaire «The Stranger» de Seattle, est particulièrement en colère contre «le discours antigay» de certains leaders religieux. «Le problème est que les gamins entendent ces discours, explique-t-il, puis ils vont à l'école et apprennent qu'un élève est homosexuel. Comment vont-ils alors traiter cet ado gay qui, d'après ce qu'on leur a dit, essaie de détruire leur famille ? Ils vont le malmener». A la fin du mois de septembre, Dan Savage a lancé sur YouTube une campagne vidéo baptisée «It gets better» [ça va mieux après] où des adultes homosexuels

racontent le harcèlement qu'ils ont subi lorsqu'ils étaient adolescents. Dans l'un de ces films, un homme nommé Cyrus parle de ce qu'il a vécu en tant qu'ado n'osant pas avouer son homosexualité dans une petite ville du nord de l'Etat de New York. «Ce que je veux surtout dire ici, c'est que ma vie est complètement différente aujourd'hui ; elle est fantastique et je suis en général très heureux», déclare-t-il. Selon sa directrice Glenna Testone, le Lesbian, Gay, Bisexual & Transgender Community Center de New York s'occupe chaque jour d'une cinquantaine de jeunes victimes «de brimades, de harcèlement et même de violences».

A Fresno, dans la Central Valley – un bastion conservateur de l'Etat de Californie –, des organisations comme Equality California tentent d'ouvrir des centres d'aide aux homosexuels, notamment après le scrutin de 2008, où les électeurs californiens ont approuvé par référendum la proposition 8, qui interdit le mariage entre personnes du même sexe dans cet Etat. Un peu plus au sud, à Tehachapi, dans le comté de Kern, plus de 500 personnes ont assisté récemment à une cérémonie à la mémoire de Seth Walsh. Dans l'assistance se trouvait Jamie Elaine Phillips, qui était une camarade de classe et une amie de Seth. Selon elle, il savait depuis longtemps qu'il était gay et il était la cible de moqueries depuis des années. «Mais les choses ont empiré cette année», raconte-t-elle. «Les gens lui disaient des choses comme : «Tu devrais te tuer, dégage d'ici, tu es gay, on n'en a rien à faire de toi».

Seth Walsh était en classe de sixième lorsque, un beau jour, il est allé voir sa mère et lui a dit qu'il avait quelque chose à lui avouer. «J'étais en train de plier des vêtements», raconte Wendy Walsh. «Il m'a dit : Maman, je suis gay. Je lui ai répondu que je l'aimais quoi qu'il fasse». Mais, le mois dernier, Seth s'est rendu dans le jardin à l'arrière de la maison, et il s'est pendu. Il ne supportait plus les moqueries, les brimades et les mauvais traitements que lui infligeaient les autres élèves. Il est mort après un peu plus d'une semaine sous respirateur artificiel. Il avait 13 ans.

Le directeur de l'administration scolaire locale, Richard L. Swanson, affirme que les personnels enseignants organisaient des réunions trimestrielles sur le comportement et parlaient de tolérance en classe, et qu'il y avait «une procédure disciplinaire spécifique pour punir le harcèlement. Mais toutes ces choses n'ont pas empêché la mort tragique de Seth, déclare-t-il dans un email. Elles ne pouvaient peut-être pas le faire».

«The New York Times», Jesse McKinley, 11 novembre 2010.

Pérou : les mères d'Ayacucho désespèrent de retrouver leurs enfants disparus

Entre 1980 et 2000, des milliers de jeunes paysans ont été victimes des affrontements entre les guérillas d'extrême gauche et l'armée péruvienne.

Le visage de Mercedes Gutierrez est fatigué. Depuis 1983, elle n'a cessé de parcourir les montagnes pelées de la région d'Ayacucho, dans le sud du pays, à la recherche de ses deux fils disparus durant le conflit armé qui a ensanglanté le Pérou (1980-2000). «Dans les ravins, les rivières, au milieu des restes d'ossements donnés en pâture aux bestiaux... j'ai cherché partout», murmure cette femme de 82 ans.

Dix ans après la fin du conflit, des milliers de personnes sont toujours portées disparues dans le pays. Certaines ont été victimes des guérillas d'extrême gauche du Sentier lumineux et du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru qui ont fait régner la terreur au nom de la «guerre populaire». D'autres ont disparu suite à la répression des militaires. Les populations pauvres et paysannes étaient prises entre deux feux : «Les soldats ont emmené mes fils en les accusant de terrorisme, mais le lendemain, quand je me suis rendue à la caserne, les militaires m'ont assuré qu'ils n'avaient jamais été détenus et que j'étais folle», raconte Mercedes Gutierrez.

Depuis, cette agricultrice n'a cessé de chercher les siens, avec des centaines d'autres femmes d'Ayacucho, membres de l'Association nationale des familles de séquestrés, détenus ou disparus du Pérou. Ensemble, ces mères d'Ayacucho ont bravé tous les dangers pour retrouver la trace de leurs enfants. Elles n'ont jamais reçu l'attention qu'ont pu avoir les Mères de la place de Mai en Argentine.

«Le nombre de disparus au Pérou est dix fois supérieur à celui des disparus sous la dictature militaire au Chili et pourtant, même à Lima, les gens ignorent cette réalité», s'étonne Daniel Dupuis, auteur d'un livre sur les disparus péruviens. «Les disparus au Chili et en Argentine étaient surtout des gens des villes et des classes moyennes, alors qu'au Pérou, la grande majorité est constituée de pauvres agriculteurs indigènes parlant le quechua, qui ont toujours été exclus et oubliés de l'Etat et du reste de la société», note Jorge Fernandez, défenseur du peuple (une sorte de médiateur de la République).

En 2003, la commission de la vérité et de la réconciliation parlait de 8.558 disparitions forcées, chaque année de nouveaux cas sont déclarés et on parle aujourd'hui de 15.000 disparitions forcées au Pérou, selon Tanya Molina de l'Equipe d'anthropologie médico-légale (EPAF).

Peu de familles portent plainte, moins de 2% du total des disparus ont été identifiés. D'après Tanya Molina, «on sait pourtant où sont situées plusieurs fosses communes, mais le manque de volonté des procureurs fait que les procédures judiciaires n'avancent que trop lentement».

A Lima, le 4 novembre la première pierre du Musée de la Mémoire a été posée lors d'une cérémonie solennelle. Ce lieu sera dédié aux 70.000 victimes, mortes ou disparues, du conflit armé. Pour José Pablo, directeur de l'EPAF, cet endroit sera important, mais il n'est pas suffisant et il reproche à l'Etat son manque d'intérêt pour retrouver les disparus.

«Le Monde», d'après Chrystelle Barbier, 6 novembre 2010.

Mexique : les autorités civiles doivent enquêter sur l'homicide de deux enfants commis par l'armée

Des militaires mexicains sont les seuls responsables de l'homicide de deux enfants commis le 3 avril 2010 à un barrage routier militaire au sud de Nuevo Laredo, dans l'Etat de Tamaulipas, a déclaré la Commission nationale des droits humains (CNDH) en juin dernier.

D'après les conclusions de l'enquête menée par la CNDH, des preuves ont été falsifiées afin d'étayer la version infondée des enquêteurs militaires selon laquelle Martín et Bryan Almanza Salazar, respectivement 9 ans et 5 ans, ont été tués par des hommes armés appartenant à un cartel de la drogue.

«Cela nous rappelle de manière brutale que tous les cas d'atteintes aux droits humains impliquant des militaires doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses menées en toute transparence et impartialité et de procès organisés par des juridictions civiles», a déclaré Kerrie Howard, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International.

Au Mexique, la quasi-totalité des violences imputées à des militaires font l'objet d'enquêtes et de procès menés par des juridictions militaires, ce qui prive les victimes et leurs proches de tout recours effectif à la justice.

«La fabrication de preuves mise au jour par l'enquête de la CNDH révèle de sérieuses failles dans les enquêtes militaires et explique peut-être pourquoi si peu de cas ont abouti à des poursuites, malgré la forte hausse du nombre d'allégations de violences perpétrées par des militaires depuis décembre 2006», a affirmé Kerrie Howard.

Les remarques adressées par le ministre de l'Intérieur aux médias mexicains, remettant en question l'enquête de la CNDH, inquiètent également Amnesty International.

«Il est crucial que le gouvernement ne cherche pas à saper l'enquête de la CNDH mais qu'au contraire, il soutienne une enquête pénale civile minutieuse et impartiale», a ajouté Kerrie Howard.

Il est temps de mettre fin à la protection injustifiée que le dispositif judiciaire militaire apporte aux responsables de l'armée impliqués dans des cas d'atteintes aux droits humains, et qui leur permet de ne pas rendre compte de leurs actes.

Le rapport de la CNDH montre que les enquêteurs militaires n'ont pas pris en considération l'altération d'éléments de preuve ; toujours selon ce rapport, les autorités militaires et les fonctionnaires du Bureau du procureur général de la République, ont refusé de coopérer pleinement avec la CNDH dans le cadre de l'enquête. »

Complément d'information

Le 3 avril, Martín et Bryan Almanza Salazar, en compagnie de 11 membres de leur famille, avaient quitté leur domicile de Nuevo Laredo et pris la direction de Matamoros pour passer le week-end au bord de la mer. Au moment où ils franchissaient le poste de contrôle militaire, le véhicule a été la cible de plusieurs coups de feu et de grenades. Plusieurs membres de la famille ont été blessés et les deux garçons sont morts.

Lors d'une conférence de presse organisée plus tard par les enquêteurs militaires, ces derniers ont affirmé que la voiture avait été attaquée, au moment où elle passait un poste militaire, par des hommes armés appartenant à un cartel de la drogue, et que les balles et la grenade qui ont touché le véhicule des Almanza Salazar avaient été tirées par ces hommes et non par l'armée.

Un autre homicide :

Un adolescent mexicain tué par un garde-frontière états-unien

Le 9 juin, le tir meurtrier d'un agent de la police des frontières états-unienne a coûté la vie à un adolescent mexicain de 14 ans. L'agent a ouvert le feu sur un groupe de jeunes Mexicains qui, selon certaines informations, jetaient des pierres depuis l'autre côté de la frontière. Le policier aurait fait feu sur le groupe d'adolescents depuis le côté états-unien du poste-frontière de Paso del Norte, situé à Ciudad Juárez, au Mexique, tuant ainsi Sergio Adrián Hernández, un collégien vivant dans cette ville.

«Ce tir transfrontalier apparaît comme une réponse manifestement disproportionnée et va totalement à l'encontre des normes internationales qui obligent la police à ne faire usage d'armes à feu qu'en dernier recours, en cas de menace immédiate de mort ne pouvant être résolue par des moyens moindres», a déclaré Susan Lee, directrice du Programme Amériques au sein d'Amnesty international.

Selon le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI), qui dirige l'enquête sur cet homicide pour les États-Unis, les gardes-frontières ont répliqué contre un groupe d'«étrangers soupçonnés d'être en situation irrégulière».

Le FBI a déclaré qu'un agent avait «fait usage de son arme à plusieurs reprises» après que certains suspects ont repassé la frontière en direction du Mexique tout en refusant de cesser de jeter des pierres.

Amnesty International a demandé la tenue d'une enquête exhaustive, impartiale et transparente sur ces faits, survenus moins de deux semaines après la mort d'un migrant mexicain à qui un agent de la police des frontières états-unienne avait infligé une décharge électrique à l'aide d'un taser alors qu'il était en train d'être reconduit au poste-frontière de San Ysidro, en Californie.

Amnesty demande également la révision dans les meilleurs délais, par le Département de la sécurité du territoire, de l'usage de la force par la police des frontières et de l'immigration et l'instauration de normes plus strictes pour l'utilisation d'armes à feu ou envoyant des décharges électriques.

En décembre 2009, Amnesty International a publié un rapport (en anglais), *New reports of human rights violations by the military*, qui recense des cas récents où les violences perpétrées par des militaires n'ont pas fait l'objet d'une enquête efficace des autorités militaires. Ce rapport souligne également la complicité de certaines autorités civiles, telles que le Bureau du procureur général de la République, qui gênent le déroulement des enquêtes.

Amnesty International, ÉFAI, juin 2010.

RDC : dix années de violations des droits fondamentaux

Le 1^{er} octobre 2010, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a publié un rapport de cartographie exhaustive répertoriant les graves atteintes aux droits humains commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003.

Ce rapport analyse les nombreuses défaillances systémiques de l'appareil judiciaire national, qui s'est montré incapable, jusqu'à présent, de contraindre les auteurs à répondre de leurs actes. Il présente plusieurs solutions qui permettraient de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements.

La vaste majorité des violences répertoriées dans ce rapport pourraient, s'ils sont dûment enquêtés et prouvés devant un tribunal compétent, révéler la commission d'actes prohibés tel que meurtres, atteintes à l'intégrité physique ou à la santé, viols, attaques intentionnelles contre la population civile, pillages et destructions de biens civils, parfois indispensables à la survie de la population civile, de façon illicite et arbitraire. Ces actes ont été commis en grande majorité contre des personnes protégées telles que définies par les Conventions de Genève, notamment des personnes qui ne participent pas aux hostilités, particulièrement les populations civiles, ainsi que celles mises hors de combat.

Ces dix années ont été marquées par une série de crises politiques majeures, de guerres et de nombreux conflits ethniques et régionaux qui ont provoqué la mort de centaines de milliers, voire de millions, de personnes en République démocratique du Congo (RDC). Rares ont été les civils, vivant sur le territoire de la RDC, qui ont pu échapper à ces violences, qu'ils aient été victimes de meurtres, d'atteintes à leur intégrité physique, de viols, de déplacements forcés, de pillages, de destructions de biens ou de violations de leurs droits économiques et sociaux.

Le rapport souligne que les femmes et les enfants ont été les principales victimes des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la RDC entre 1993 et 2003.

Violences contre les enfants

Non seulement les enfants ne bénéficiaient pas de protection dans les zones de combat, mais ils «ont même parfois été délibérément tués ou mutilés par les parties au conflit, souvent de manière particulièrement atroce».

Même les lieux qui hébergent traditionnellement des mineurs n'ont pas été respectés par les belligérants : «Un grand nombre d'écoles, d'hôpitaux, d'orphelinats ainsi que des locaux de plusieurs organisations humanitaires ont été des sites de massacres d'enfants» souligne le rapport.

Les violences sexuelles ont souvent ciblé les jeunes filles et les enfants, dont certains n'avaient parfois pas plus de cinq ans. De nombreux groupes armés ont également utilisé les enfants comme esclaves et esclaves sexuels.

Au-delà des attaques directes qu'ils ont subies, les enfants ont aussi été les victimes indirectes des conflits armés.

En 2001, le Comité international de secours (International Rescue Committee) concluait qu'un tiers des civils morts à cause des conflits dans l'est du Congo entre août 1998 et mai 2000 était des enfants âgés de moins de cinq ans.

En 2003, dans le Sud-Kivu, Oxfam estimait que dans certaines régions, un quart des enfants mourraient avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

Ces statistiques font de la RDC l'un des trois pays au monde où il est le plus dangereux de naître.

Les guerres en RDC ont également été marquées par l'utilisation systématique d'enfants soldats.

Les groupes armés ont ainsi souvent recruté des enfants pour qu'ils servent de chair à canon. Certains ont été envoyés au combat sans même être armés... Pour les forcer à surmonter leurs émotions et leurs réticences à tuer, leurs supérieurs les ont brutalisés en les forçant à commettre des crimes particulièrement atroces. En cas de refus ils étaient exécutés.

Au moins 30.000 enfants ont été recrutés ou utilisés par des forces ou groupes armés pendant le conflit. Ces statistiques font ainsi de la RDC l'un des pays au monde le plus affecté par le phénomène des enfants soldats.

En mars 2010, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies affirmait que le recrutement et l'emploi systématiques d'enfants dans les conflits armés a continué, particulièrement aux Nord et Sud-Kivus, au Katanga et dans la province Orientale. En 2009, la MONUC a consigné des faits prouvant l'enrôlement de 848 enfants, dont 52 filles. On a aussi prouvé l'existence de 23 cas d'assassinat et 12 de mutilation d'enfants, et les violences sexuelles sur les enfants sont restées très fréquentes.

Pour Amnesty International ce rapport des Nations unies est le résultat de l'enquête la plus approfondie jamais menée sur les violations des droits humains commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003 et constitue un premier pas important.

«Le cycle de la violence et des atteintes aux droits humains ne se brisera que si les auteurs de ces infractions au droit international ont à répondre de leurs actes», a indiqué Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International.

«Il incombe désormais au gouvernement congolais – avec le soutien des gouvernements et donateurs régionaux – de faire en sorte que les conclusions du rapport prennent la forme d'actions concrètes. Cela signifie enquêter sur les crimes atroces perpétrés en RDC, en poursuivre les auteurs présumés et accorder réparation aux victimes».

Sources : Haut commissariat des droits de l'homme de l'ONU, Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, Août 2010. Amnesty International : Le Dossier – Exils, Chroniques de l'asile et des migrations – décembre 2010.

Zimbabwe : les décès de nouveaux nés survenus dans un camp doivent faire l'objet d'enquêtes

Environ 5.000 personnes vivent dans le camp de Hopley, où les conditions de vie sont très mauvaises. Les habitants ne disposent d'aucun service dispensant des soins médicaux aux mères ou aux nouveaux nés. Amnesty International estime que les morts évitables de nouveaux nés qui surviennent à Hopley résultent de l'incapacité du gouvernement à proposer des recours effectifs aux victimes des expulsions forcées de 2005 et à garantir aux femmes et filles enceintes un accès aux soins de santé maternelle et infantile essentiels. Ces manquements constituent des violations du droit à la santé et du droit à un niveau de vie suffisant.

«Le gouvernement du Zimbabwe doit de toute urgence enquêter sur les décès de nouveaux nés survenus dans un camp qu'il a installé afin de reloger les personnes jetées à la rue dans le cadre du programme d'expulsions forcées massives mis en œuvre il y a cinq ans», écrit Amnesty International dans un rapport rendu public le 2 décembre .

Ce document dévoile qu'au moins 21 nouveaux nés sont morts à Hopley sur une période de cinq mois, mettant le doigt sur le très fort taux de mortalité infantile au sein de ce quartier informel.

«Lorsque les gens ont été transférés à Hopley, le gouvernement leur a promis une vie meilleure, mais ils sont en fait tombés de Charybde en Scylla, a déploré Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International. «Bien des femmes avec lesquelles nous nous sommes entretenues ont le sentiment que leur accès restreint aux soins de santé a contribué à la mort de leurs bébés. D'autres pensent que leurs bébés sont morts de froid parce qu'elles vivent dans des cabanes faites de bâches en plastique. «Le gouvernement doit veiller à ce que ces femmes aient accès à des soins maternels et infantiles afin de prévenir de nouveaux décès qui peuvent être évités.»

Le gouvernement a justifié son programme d'expulsions massives de 2005, l'Opération *Murambatsvina*, en faisant valoir que les habitants concernés vivaient dans des conditions déplorables.

Il a mis sur pied un programme d'attributions de logement baptisé Opération *Garikai* (Une vie meilleure) en vue de reloger plusieurs milliers de personnes victimes du programme d'expulsions, leur promettant un meilleur accès aux services élémentaires. Le campement de Hopley – situé à une dizaine de kilomètres au sud de Harare – s'inscrivait dans le cadre de ce programme.

«Les victimes de l'Opération *Murambatsvina* ont été abandonnées par le gouvernement et, cinq ans après avoir perdu leur logement et leur gagne-pain, leur situation continue de se détériorer», a indiqué Michelle Kagari.

Les femmes qui vivent à Hopley ont expliqué à Amnesty International qu'elles avaient parfaitement conscience de l'importance des soins maternels et infantiles, et que nombre d'entre elles en avaient bénéficié lors de grossesses précédentes, avant que le gouvernement ne les relègue à Hopley. Elles ont toutes affirmé vouloir accoucher dans un hôpital ou avec l'aide d'une accoucheuse qualifiée.

Beaucoup ont expliqué qu'elles ne pouvaient pas déboursier les 38 euros requis pour s'inscrire et bénéficier d'un suivi prénatal. Ce tarif, qui s'applique à toutes les femmes enceintes au Zimbabwe, est tout particulièrement prohibitif pour les habitantes de Hopley, nombre d'entre elles ayant perdu leurs moyens de subsistance lors des expulsions forcées de masse qui se sont accompagnées de la destruction d'étals de marché et de commerces informels.

Par ailleurs, à Hopley, les femmes enceintes souffrent du manque de moyens de transport, lorsque leur travail commence. La maternité la plus proche se trouve en effet à Glen Norah, à environ huit kilomètres.

La municipalité de Harare ne dispose que de trois ambulances opérationnelles, pour une population de quelque deux millions d'habitants. Nombre de sociétés privées d'ambulance et de transport refusent de se rendre à Hopley, par peur de la criminalité, surtout la nuit.

Le 19 février 2010, Megan, 40 ans, a donné naissance à des jumeaux prématurés, vers minuit, et n'a pas pu trouver de moyen de transport pour se rendre à la maternité. Elle a accouché dans sa cabane. Ses deux bébés sont morts alors qu'elle était en route pour la maternité le lendemain matin. C'était sa cinquième grossesse. Ses quatre premiers enfants, nés avant que la famille ne soit relogée à Hopley par le gouvernement, sont tous en vie.

Fadzai, 25 ans, a accouché le 26 février 2010 et a donné naissance à une petite fille qui est décédée le jour même. Elle pense que son bébé est mort parce qu'elle n'a pas pu le maintenir au chaud.

«L'accès restreint aux services de santé est l'une des causes du nombre élevé de décès de nouveaux nés à Hopley, a affirmé Michelle Kagari. Des interventions peu onéreuses et des services de santé élémentaires pourraient sauver de jeunes vies, ainsi que celles des mamans».

Il semble que les autorités ne fassent pas grand cas des décès de nouveaux nés survenus à Hopley. Un conseiller municipal de Harare a expliqué à Amnesty International que le conseil et le gouvernement ne disposaient pas de données démographiques sur la population de Hopley, pourtant nécessaires, selon eux, à la mise sur pied d'interventions en matière de santé.

Il n'existe aucun chiffre officiel, mais le gouvernement zimbabwéen estime que le taux de mortalité néonatale s'élève en moyenne dans le pays à 29 décès pour 1.000 naissances vivantes.

«Les autorités du Zimbabwe n'ont pas jugé bon de surveiller la situation sanitaire à Hopley. Elles doivent prendre immédiatement des mesures afin de lutter contre le nombre de décès de nouveaux nés qu'ont mis en lumière les recherches d'Amnesty International», a souligné Michelle Kagari.

Amnesty International engage le gouvernement zimbabwéen à écarter de toute urgence les menaces qui pèsent sur la santé et la vie des nouveaux nés, en prenant sans délai toutes les mesures nécessaires pour garantir aux femmes et aux jeunes filles enceintes à Hopley, et dans tous les autres campements de l'opération *Garikai*, l'accès aux soins de santé maternelle et infantile.

En outre, le gouvernement doit s'attaquer de toute urgence aux conditions de vie déplorables qui font planer l'ombre de la maladie et de la mort sur les nouveaux nés et les femmes et les jeunes filles enceintes.

Enfin, il doit mettre en place de toute urgence un système de surveillance sanitaire afin de suivre la situation globale dans les campements de l'Opération *Garikai*, y compris à Hopley, en prêtant une attention toute particulière à la mortalité et à la morbidité maternelles, néonatales et infantiles.

La plupart des personnes qui vivent aujourd'hui à Hopley y ont été déplacées de force par le gouvernement. Elles vivaient à Porta Farm, quartier informel de la banlieue de Harare.

Le gouvernement les avait déplacées à Porta Farm après les avoir expulsées de force des environs de Harare en prévision de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth de 1991.

Porta Farm a été détruit dans le cadre de l'Opération *Murambatsvina*, malgré trois décisions de justice interdisant au gouvernement d'expulser ses habitants sans proposer de solutions de relogement.

Nota : Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International «Exigeons la dignité», qui vise à mettre fin aux atteintes aux droits humains qui font sombrer les gens dans la pauvreté et les y maintiennent. Cette campagne encourage les gens dans le monde entier à exiger que les gouvernements, les grandes entreprises et les autres détenteurs du pouvoir écoutent la voix de ceux qui vivent dans la pauvreté, et reconnaissent et protègent leurs droits.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur les pages du site *Exigeons la dignité. Zimbabwe. No Chance to Live, Newborn death at Hopley Settlement* (rapport, 2 décembre 2010) Zimbabwe. «Ils avalent le vent mauvais et meurent». Les décès de nouveau-nés dans le camp de Hopley au Zimbabwe.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Enfants victimes d'abus sexuels : le Conseil de l'Europe lance sa campagne

«En Europe, un enfant sur cinq est victime d'abus sexuels», a déclaré Maud De Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe. Cette estimation a été donnée à l'occasion du lancement, le 29 novembre 2010, de

la campagne du Conseil de l'Europe pour lutter contre les violences sexuelles sur les enfants et améliorer la coopération internationale dans la poursuite des criminels. «Tous les jours, des enfants sont victimes d'abus, souvent commis par des gens auxquels ils font confiance : parents, professeurs ou figures d'autorité», a-t-elle expliqué.

La campagne «Un sur Cinq» entend enseigner aux enfants âgés de 4 à 7 ans la règle «On ne touche pas ici» au travers d'une série de spots télévisés, d'un livre pour enfants, d'affiches et d'un site Internet. Le Conseil de l'Europe a également préparé des kits de documents pour les parents et les écoles sur les moyens de prévenir les abus sexuels en

sélectionnant attentivement les enseignants et en pratiquant une tolérance zéro.

Madame de Boer-Buquicchio a souhaité que cette campagne «inspire les pays à travers le monde pour s'attaquer au phénomène mondial des abus d'enfants» et «fasse en sorte que les frontières internationales ne soient pas un obstacle aux poursuites judiciaires contre les criminels».

Le cardinal Renato Martino, ancien représentant du Vatican auprès des Nations unies, présent lors de la cérémonie de lancement de la campagne à Rome, a fait part du «fort encouragement de Benoît XVI pour le travail contre la violence sexuelle à l'égard des enfants». Alors que l'Eglise catholique est confrontée à la grave crise des scandales de pédophilie, Mgr Martino a mis en avant «la souffrance, la clarté, la rigueur et la fermeté... avec lesquelles le pape avait affronté la réalité des crimes sexuels envers les enfants».

Le cardinal Martino a affirmé «qu'il serait contradictoire et idéologique de ne considérer que les institutions qui ont choisi la voie de la transparence» et souhaité «la synergie et la collaboration la plus large possible entre toutes les forces» engagées dans la lutte contre les violences sexuelles.

*le monde.fr, avec AFP, 29 novembre 2010,
mis à jour le 30 novembre 2010.*

Allô Enfance

Le 119, numéro d'appel national gratuit pour l'enfance maltraitée a fêté ses 20 ans.

Une cinquantaine d'écoutes, travailleurs sociaux et psychologues, basés à Paris, reçoivent en moyenne 1.400 appels par jour. 20 % des coups de téléphone font l'objet d'une transmission aux services départementaux susceptibles d'intervenir si l'enfant est en danger. Des dispositifs impensables il y a 20 ans car à cette époque le silence était de mise.

Aujourd'hui, grâce à la mise en place d'une communication efficace (plaquettes ou posters dans les écoles, les centres de loisirs, les hôpitaux), les petites victimes ont identifié le numéro d'Allô Enfance en danger et n'hésitent pas à dénoncer les mauvais traitements, même commis au sein de la famille.

«Télé Obs», 11-17 décembre 2010.

Etre mineur ne devrait plus servir d'excuse

Une proposition de loi de C. Estrosi, député UMP des Alpes-Maritimes visant à abaisser la majorité pénale à 16 ans, contre 18 aujourd'hui, a été transmise au groupe majoritaire. En renvoyant dès 16 ans les mineurs devant les tribunaux de droit commun, le texte vise à revenir sur l'ordonnance de 1945. L'excuse de minorité, qui prévoit une peine plus douce pour les mineurs, deviendrait une exception. Il propose aussi «de rendre plus opérantes les alternatives aux poursuites, les sanctions et les peines alternatives» et d'imposer aux entreprises de service public et aux collectivités d'accueillir des mineurs exécutant des travaux d'intérêt général ou des mesures de réparation.

«Direct Matin», 12 janvier 2011.

France : raccourcir les journées de classe des plus petits

Est-il normal qu'un enfant de 3 ans qui entre à la maternelle ait une journée de classe aussi longue que celle d'un enfant de 11 ans qui se prépare à entrer au collège ? La question peut se poser.

La part d'école prévue pour les enfants les plus petits ne devrait-elle pas être réduite pour organiser en maternelle à sa place, une part d'activités non scolaires plus importante ?

Plusieurs pays aux écoles très bien placées dans les classements internationaux, comme le Japon, la Corée, la Finlande ont instauré des horaires différenciés pour les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire. Mais la difficulté d'instaurer un tel dispositif, c'est que les parents ne souhaitent pas reprendre leurs enfants à des horaires décalés ! Il faudrait donc que les municipalités prennent en charge les heures durant lesquelles les plus jeunes ne sont pas en classe.

«Direct Matin», 13 décembre 2010.

MONDE – MONDE – MONDE

Russie : nouvelle matière enseignée à l'école

Le 1er septembre 2010, la ville de Saint-Petersbourg a rejoint les 19 régions où a été introduite en avril 2010, à titre expérimental, une nouvelle matière scolaire intitulée : «Bases des cultures religieuses et éthiques laïques». Dans 20 écoles pétersbourgeoises, explique «Nezavissimaïa Gazeta», 300 enseignants apprendront aux élèves de cours moyen, «dans le but de développer le respect de soi et des autres», les bases de l'orthodoxie, de l'islam, du bouddhisme, du judaïsme (les quatre religions officielles en Russie) et des cultures religieuses dans le monde.

«Nezavissimaïa Gazeta», septembre 2010.

Etats-Unis : les hôtels Hilton doivent dire non au trafic sexuel

Partout dans le monde, des femmes et des jeunes filles sont victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle forcée dans des hôtels, sous les yeux du personnel. Le Code de conduite mondial pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages, (ECPAT), rend obligatoire pour les hôtels la formation de leurs personnels à la détection et à l'assistance des victimes. Le Code fonctionne, mais jusqu'à ce jour Hilton ne l'a pas signé.

AVAAZ, organisation non gouvernementale américaine (Bureaux à New-York), en organisant une pétition, veut exercer une pression mondiale sur Hilton, leader sur le marché de l'industrie hôtelière, afin qu'il mette en oeuvre et fasse respecter le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages. Hilton est leader sur le marché de l'industrie hôtelière, ils doivent former leurs personnels à détecter et signaler les victimes de trafic, sensibiliser les clients sur le trafic sexuel, et collaborer avec leurs fournisseurs et partenaires pour mettre fin au trafic d'enfants à des fins.

AVAAZ, 22 octobre 2010.

Lilian Thuram, ambassadeur de l'UNICEF, de retour d'Haïti

Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 19 octobre 2010 dans une école parisienne, Lilian Thuram a été officiellement nommé ambassadeur de l'UNICEF France après une première mission en Haïti aux côtés de l'organisation. Lors de ce voyage, il a pu visiter des écoles

«semi-permanentes» mises en place par l'UNICEF et rencontrer des élèves et des enseignants haïtiens.

Neuf mois après le séisme qui a détruit ou gravement endommagé 90% des écoles de la région de Port-au-Prince, la reconstruction a commencé mais les besoins restent énormes. La «petite rentrée», en avril 2010, avait permis de scolariser de nouveau plus de 300.000 enfants, soit 70% de ceux qui allaient à l'école avant le séisme.

Avec la «grande rentrée» du 4 octobre, 72.000 enfants ainsi que 15.000 enseignants ont pu retourner progressivement à l'école, la rentrée s'échelonnant jusqu'à la fin novembre. Malgré ces chiffres encourageants, les défis à relever restent nombreux : une partie des écoles n'a pas encore été déblayée, les cours ont lieu dans des tentes ou des hangars construits par l'UNICEF, la reconstruction des écoles doit s'accélérer afin de pouvoir accueillir tous les enfants.

Avant le séisme, seuls 50% des enfants étaient scolarisés et 80% des écoles appartenaient au secteur non public (écoles communautaires, religieuses et privées). Il est donc nécessaire de repenser complètement le système d'éducation haïtien et de trouver des financements afin de permettre un accès équitable à une éducation de qualité pour tous les enfants.

UNICEF, 19 octobre 2010.

Mauritanie : les femmes et les jeunes filles victimes de gavage

En Europe comme en Afrique, le poids reste une question ô combien importante. Si dans certains pays du Nord, les femmes minces sont admirées, ce n'est pas le cas du Sud, et notamment de la Mauritanie. Là-bas, les bourrelets sont considérés comme un atout. Plus la flèche de la balance penche vers la droite, plus la femme en question, sera respectée. Car être en surpoids, en Mauritanie, est un signe de richesse et de bonne santé. Alors pour éviter les mauvaises langues, certaines familles n'hésitent pas engraisser littéralement leurs filles. «LeParisien.fr» évoque le nombre de 38% de Mauritaniennes, âgées entre 15 et 49 ans, qui auraient été gavées de force, en 2008. Pour les «faire grossir», des produits chimiques à l'origine destinés aux animaux seraient utilisés. Résultat : de plus en plus de femmes souffrent de graves maladies telles que l'hypertension, le diabète et ont des problèmes cardiaques. Mais à présent, le gouvernement mauritanien tire la sonnette d'alarme. Ainsi, une grande campagne d'information a été lancée dans le pays pour informer la population des risques encourus par de telles pratiques.

«Social Solidarity» avance à ce sujet, un chiffre pour le moins inquiétant : 75% des petites filles mauritaniennes seraient nourries de force dans les campagnes.

Khadija Moussou, 25-10-2010

<http://www.elle.fr/elle/Societe/News/Mauritanie>

Voyage d'échange à Madagascar sur le tourisme sexuel impliquant des enfants

Dans le cadre de la mise en oeuvre de leur programme 2008-2011, les associations ECPAT* France et ECPAT Luxembourg ont organisé, en avril dernier, à l'attention de professionnels du tourisme français et luxembourgeois un voyage d'échange d'expériences à Madagascar en partenariat avec l'association Groupe Développement Madagascar et le Ministère du Tourisme malgache. Des représentants d'ACCOR, Carrefour Voyages, la FFTST (Fédération

française des techniciens et scientifiques du Tourisme), Luxair, et le SNAV (Agence Partir) ont accepté de participer à ce voyage. Le contexte malgache était propice à l'organisation d'un tel évènement dans la mesure où de nombreux enfants sont victimes de tourisme sexuel à travers le pays et où il existe un engagement déjà fort des autorités et du secteur privé pour lutter contre cette exploitation. Au cours du séjour à Tananarive et Nosy Be, des rencontres ont pu être organisées tant avec les pouvoirs publics, qu'avec les professionnels du tourisme, la police, les acteurs sociaux ou les enseignants et étudiants en tourisme. Elles ont permis d'échanger sur les pratiques développées par tous ces acteurs et d'identifier des synergies de travail.

*ECPAT regroupe des organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution et la pornographie infantiles.

ECPAT France.fr

Les enfants kenyans et le tourisme sexuel

Destination touristique peu répandue chez les touristes français, le Kenya est rarement présenté comme un pays connaissant un phénomène d'exploitation sexuelle des enfants d'une grande ampleur. Cependant, sur la côte, près de 15.000 jeunes filles sont victimes de touristes sexuels, et 30% des adolescents ont des relations sexuelles ponctuelles contre de l'argent. Ces données alarmantes ont été publiées par l'UNICEF, qui indique également que 30.000 filles âgées de 12 à 14 ans y seraient victimes d'exploitation sexuelle dans des hôtels et des villas privées. Le tourisme sexuel est donc devenu courant chez les enfants et est presque, en apparence en tous cas, une fatalité pour beaucoup de kenyans. Il n'en reste pas moins qu'en réalité la prostitution est loin d'être une activité comme les autres aux yeux des habitants, et ces enfants sont livrés à eux-mêmes et stigmatisés.

ECPAT France.fr

Népal : prochain examen de la situation des droits de l'Homme

Le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies a prêté la plus grande attention aux informations transmises par les partenaires de terrain et la délégation régionale du BICE (bureau international catholique de l'enfance) pour l'Asie, à l'occasion de l'examen de la situation des droits de l'Homme au Népal le 25 janvier 2011. Celles-ci ont presque toutes été retranscrites dans le rapport final élaboré par le Haut Commissariat, référence étant explicitement faite aux cas d'abus et d'exploitation sexuelle dont sont victimes de nombreux enfants dans le pays. C'est une collaboration fructueuse entre le plaidoyer, les délégations régionales et le terrain!

BICE, News Letter November 2010.

Inde : le téléphone portable, un instrument sulfureux, symbole de la vie et de la technologie modernes

Malgré la modernisation du pays, les anciens, réunis en conseil de village, (un khap panchayat), entendent préserver la plupart des coutumes traditionnelles.

Ainsi le khap de Lank a décidé en novembre dernier que la multiplication des relations endoclaniques était due au téléphone portable, qui facilite les contacts entre hommes et femmes, il a ainsi demandé aux parents des jeunes filles célibataires de leur interdire l'utilisation des téléphones portables, pour éviter les fugues amoureuses, car il est

convaincu que les fuites de plusieurs couples au cours des mois précédents, ont été organisées par téléphone portable.

Ces couples issus du même clan se sont enfuis pour éviter une séparation forcée.

Les khap panchayat sont connus pour organiser des procès montés de toutes pièces et ordonner des crimes d'honneur. Les services de police ont rapporté que les corps démembrés de trois jeunes filles de 22, 19 et 17 ans ont été retrouvées dans une rizière, le 8 novembre 2010. Elles avaient été torturées et tuées par leurs parents et leurs frères pour préserver l'honneur du clan.

Repères : Dans certaines régions comme le Maharashtra ou l'Haryana, un fort déséquilibre entre les sexes et la sur-représentation de garçons rendent les femmes de plus en plus rares et les mariages arrangés difficiles.

Dans l'Haryana, on ne compte que 822 filles pour 1000 garçons, chez les enfants de 0 à 6 ans.

Le déséquilibre démographique entre filles et garçons explique ainsi que les conseils de village ne souhaitent guère que les jeunes filles puissent décider elles-mêmes de leur union.

Pour garantir le mariage des hommes, on procède notamment à des échanges entre deux familles. Pour marier les fils, on échange les sœurs de ces derniers contre les filles d'une autre famille.

«Courrier International pour Direct Matin», 13 décembre 2010.

Chine : manifestation de collégiens d'origine tibétaine dans la province du Qinghai

Des milliers de collégiens d'ethnie tibétaine ont manifesté, le 19 octobre dernier, dans le district de Rebkong, (province du Qinghai, nord-ouest de la Chine), contre l'obligation qui leur est désormais faite de suivre leurs cours en mandarin, a annoncé Free Tibet, basée à Londres. Jusqu'à 9.000 élèves de six établissements seraient descendus dans la rue, sans que la police n'intervienne pour mettre fin au défilé. Des manuels en mandarin ont été introduits pour toutes les matières, à l'exception de l'anglais et du tibétain.

AFP – «Le Monde», 21 octobre 2010.

Agenda

SPECTACLE

«LA GIGANTEA» par la Compagnie «Les trois clés»

Début janvier 2011, Amnesty International France, à l'initiative de la Commission enfants, a conclu un partenariat artistique avec la Compagnie «Les trois clés» concernant leur spectacle «la Gigantea». A travers un spectacle de marionnettes sans dialogues mais visuellement très abouti et captivant, cette troupe aborde avec beaucoup de brio la thématique des enfants soldats. Cet enfant soldat, personnifié par le jeune Makou, évolue dans un pays imaginaire ou le fantastique (les vertus de la plante «Gigantea») côtoie la cruauté du réel (l'enrôlement forcé), mais révèle aussi la force du lien familial.

Un spectacle tous publics pour petits et grands, que la Commission recommande vivement!

Pour toute information complémentaire, voir lien ci-dessous : <http://www.lestroiscles.com/gigantea2/page.html>

FILMS

«ABEL»

de l'acteur réalisateur mexicain Diego Luna

Film américano-mexicain de 2009, durée 1 h 23.

Portrait sensible d'une famille sans père. Abel, 9 ans, ne parle plus depuis que son père a quitté la maison. Un beau jour il retrouve la parole et se prend pour le chef de famille. Devant ce miracle, nul ne proteste. Jusqu'au jour où un homme sonne à la porte : son père. 'Abel' est un premier film sensible, fulgurant, concis qui révèle une rare modestie et une grande humanité.

«LE SECRET DE CHANDA»

d'Olivier Schmitz, film sud-africain, 1 h 34

Présenté en mai dernier au Festival de Cannes (Un certain Regard), sorti depuis longtemps en Afrique du Sud, d'ores et déjà en course pour les Oscars, «Le Secret de Chanda» n'a débarqué sur les écrans français que le 1er décembre, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

Dans un village d'Afrique du Sud, la jeune Chanda, âgée de 12 ans, doit gérer la mort de sa petite sœur, la maladie mystérieuse de sa mère et un beau-père alcoolique. Le réalisateur sud-africain Oliver Schmitz transpose librement «Le Secret de Chanda», du Canadien Allan Stratton. Avec une esthétique d'une grande pureté, il raconte le combat d'une toute jeune fille contre les non-dits entourant la maladie dans un village d'Afrique du Sud et comment elle réussit à briser les tabous grâce à sa ténacité et sa droiture. L'actrice Khomotso Manyaka, qui interprète Chanda, illumine l'écran. Les bénéfices de la première journée d'exploitation du film ont été reversés à la fondation Desmond Tutu.

FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRE DU BICE

Le 20 novembre, à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits de l'Enfant, le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) a organisé au cinéma les 7 Parnassiens à Paris un festival de films documentaires : « Enfances dans le Monde ».

Ce festival, ouvert au grand public, avait pour ambition de montrer, à travers des films souvent inédits en France, des vies d'enfants dont les droits humains sont fondamentalement bafoués. Nous vous signalons deux de ces films :

«WAR DANCE»

de Sean Fine et Andrea Nix Fine - Etats-Unis - 2007,

primé au festival de Sundance et nommé à l'Oscar 2008 du meilleur Documentaire,

Portraits éblouissants d'enfants réfugiés dans un camp au nord de l'Ouganda et s'entraînant inlassablement pour un concours de musique. Ce film soulève un problème malheureusement à nouveau d'une grande actualité : l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

«WHICH WAY HOME»

de Rebecca Cammisa - Etats-Unis - 2009

nommé à l'Oscar 2010 du meilleur Documentaire,

Des enfants tentent, seuls, de traverser l'Amérique centrale à bord de trains de marchandises pour rejoindre l'eldorado fantasmé des Etats-Unis. Un film bouleversant sur

l'in vraisemblable détermination de ces enfants qui n'ont rien à perdre... sauf leur vie.

LIVRES

«MINEURS ISOLES ETRANGERS A LA RUE, COMMENT LES PROTEGER ? »

d'Angelina ETIEMBLE, - Editions rue d'Ulm – 53 pages
A partir d'une conférence-débat de l'association Emmaüs et de Normale Sup'

Les jeunes étrangers arrivés en France sans leurs parents ou sans représentant légal connu des autorités, n'ont pas tous le même sort.

Selon les motifs du départ de leur pays d'origine, selon la protection dont ils peuvent bénéficier ici au titre de l'enfance en danger, leur situation diffère. Ainsi, certains accueillis par l'Aide sociale à l'enfance poursuivent une scolarité, apprennent un métier..., tandis que d'autres ne sont pas protégés comme ils le devraient en tant que mineurs «isolés». Ils restent alors à la rue. Qui sont-ils ? Pourquoi viennent-ils en France ? Comment les accueille-t-on ? Quelles sont leurs perspectives d'avenir sur le territoire ? Comment les sortir de la rue ? Autant de réponses qui restent à construire, en les basant sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

«POLITIQUE LOCALE DE JEUNESSE : LE CHOIX DE L'EDUCATIF - Issy-les-Moulineaux»

dossier coordonné par Bruno JARRY, Cahiers de l'action - INJEP(Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), 2010, n°29. Prix : 12 €

Philosophe et psychothérapeute de formation, titulaire du DES JEPS et d'un DESS Ingénierie et management des associations, Bruno Jarry est directeur du centre de loisirs et d'animation de la ville (Clavim) qui porte la politique municipale de jeunesse d'Issy-les-Moulineaux.

Les collectivités territoriales mettent de plus en plus les questions de jeunesse à l'agenda politique. Les modalités en sont diverses, inscrites dans un territoire, son histoire, sa culture, ses jeux d'acteurs et ses choix politiques. Il n'y a pas de modèle en ce domaine. La politique de jeunesse mise en place à Issy-les-Moulineaux est donc singulière. Mais par la cohérence de ses choix, le parti pris affiché de l'éducation et de la prévention, les solutions originales qui sont développées sur son territoire, elle incarne une des postures qui peuvent alimenter la réflexion de tous et permettre ainsi d'enrichir le débat public sur ce sujet.

«DICTIONNAIRE

DE L'ADOLESCENCE ET DE LA JEUNESSE»,

sous la direction de David LE BRETON et Daniel MARCELLI, Paris, PUF, 2010, 992 pages, 35 €.

Ce dictionnaire, par sa double appellation et par ses deux codirecteurs de publication, l'un sociologue, l'autre médecin psychiatre, vise à restituer l'indispensable pluralité des regards sur un «objet» qui n'en est pas moins unique : une personne humaine quittant l'enfance et invitée à prendre sa place d'adulte.

Grâce à la collaboration de très nombreux spécialistes, sociologues, psychiatres, psychanalystes, historiens, juristes, philosophes, etc., cet ouvrage propose un panorama le plus complet possible des problématiques et des enjeux centrés

sur cette période de la vie, aussi bien d'un point de vue individuel et familial que social.

«LE TRAVAIL DES ENFANTS»

de Marc Helary - Editions, Milan Jeunesse, 60 pages, 15 €

Chaque jour, mal habillés, mal nourris, sales, souvent malades, une armée de mômes de 5 à 14 ans s'épuisent sur toute la planète.

Enfants domestiques, enfants des rues, enfants des mines, enfants soldats... Des portraits et des témoignages pour mieux connaître le quotidien de ces travailleurs de l'ombre. Des pages documentaires pour éclairer, comprendre et mieux cerner les enjeux de ce mal planétaire.

Car entre l'enfant prostitué sur les trottoirs du Brésil et le jeune hindou qui aide son père dans les champs pour nourrir sa famille, la problématique et les solutions à apporter restent très différentes.

«LA GRANDE MARMITE DU MONDE»

de Delphine Godard, illustré par Laura Guéry, pour la jeunesse à partir de 6 ans. Editions Sorbier - Prix : 16 €

Des recettes aux saveurs d'ailleurs : de l'entrée au dessert, chaque recette est expliquée de manière claire, étape par étape, et complétée de magnifiques illustrations qui font rimer cuisine avec évasion.

En un tour du monde des saveurs, ce grand album invite les enfants à enfiler toque et tablier pour tester des recettes des quatre coins du monde : cookies des États-Unis, gâteau aux épices finlandais, taboulé libanais, raïta indien... De l'entrée au dessert, voici 19 recettes simples et délicieuses.

Les vives aquarelles de Laura Guéry, en écho aux pays évoqués (orangerie au Maroc, marché au Pérou, rizière en Chine, fête de Noël en Finlande...) invitent au rêve et au voyage. En début d'ouvrage, vous trouverez un lexique des ingrédients exotiques.

Un beau livre de cuisine pour réaliser des recettes inratables aux saveurs d'ailleurs, ou simplement s'évader au travers de tableaux gourmands.

Pour chaque livre acheté, 1 euro est reversé à Amnesty International.

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.